



SwissLife

*Rapport 2020  
sur l'investissement responsable*

*Article 173 de la loi relative à la transition énergétique  
pour la croissance verte*

*#YourLife*

---

*Although Swiss Life information providers, including without limitation, MSCI ESG Research LLC and its affiliates (the «ESG Parties»), obtain information from sources they consider reliable, none of the ESG Parties warrants or guarantees the originality, accuracy and/or completeness of any data herein. None of the ESG Parties hereby expressly disclaim all warranties of merchantability and fitness for a particular purpose, with respect to any data herein. None of the ESG Parties shall have any liability for any errors or omissions in connection with any data herein. Further, without limiting any of the foregoing, in no event shall any of the ESG Parties have any liability for any direct, indirect, special, punitive, consequential or any other damages (including lost profits) even if notified of the possibility of such damages.*



# La démarche générale du groupe Swiss Life en matière de finance durable

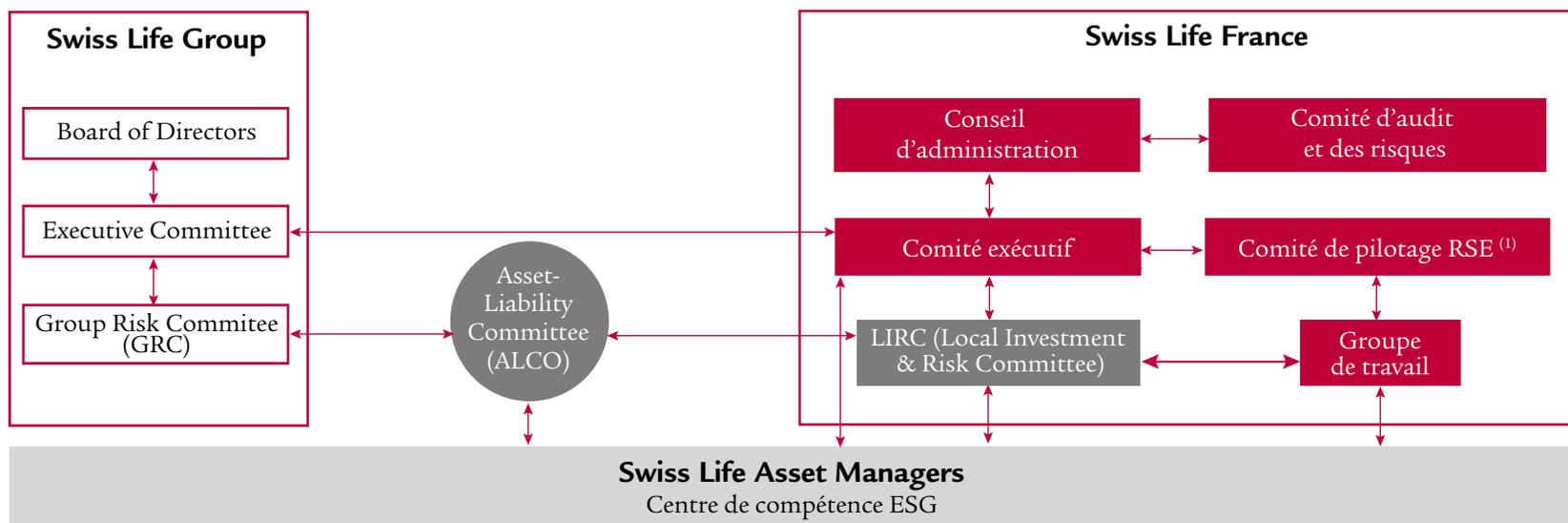


## L'intégration des critères ESG (environnement, social, gouvernance) / climat dans la gouvernance de Swiss Life

Le sujet de l'investissement responsable chez Swiss Life fait intervenir trois grands acteurs : le groupe Swiss Life, dont le siège est basé à Zurich, Swiss Life France (groupe d'assurance), ainsi que Swiss Life Asset Managers, société de gestion.

Ces acteurs sont pleinement coordonnés pour définir et mettre en œuvre la démarche d'investissement responsable. Le schéma ci-dessous présente l'organisation et les interactions entre toutes les instances de gouvernance du groupe Swiss Life, de Swiss Life France et de Swiss Life Asset Managers qui traitent de l'investissement responsable (ESG et problématique du climat).

*Intégration de l'ESG dans la gouvernance de Swiss Life : toutes les instances de gouvernance présentées traitent de l'investissement responsable*



(1) Responsabilité sociale d'entreprise.



## La gouvernance de Swiss Life France

### *L'organisation de Swiss Life France*

Filiale du groupe Swiss Life, Swiss Life France est une société de groupe d'assurance telle que définie par l'article L. 322-1-2 du Code des assurances. En tant que holding, Swiss Life France détient les autres entités assurantielles en France, notamment SwissLife Assurance et Patrimoine, SwissLife Prévoyance et Santé et SwissLife Assurance de Biens (cf. *annexe*). La gestion des actifs de Swiss Life France – dont le montant s'élevait à 27 260 millions d'euros au 31 décembre 2020 – est confiée, dans le cadre de mandats de gestion, à Swiss Life Asset Managers France, filiale de Swiss Life France et membre de l'organisation Swiss Life Asset Managers.

### *Le fonctionnement*

Dans le cadre de la gouvernance d'entreprise, le groupe Swiss Life applique un système de directives internes pour réglementer la gestion fonctionnelle au sein de l'entreprise et définir les principes, normes et thèmes en matière d'organisation et de contenu. La politique de gestion, notamment pour l'investissement et la gestion des risques, est donc régie par les directives du groupe Swiss Life. Swiss Life France transpose ces directives au niveau de l'entité française, en tenant compte de la législation et des particularités du marché national.



## La gestion des actifs de Swiss Life France

La gestion des actifs et la politique d'investissement de Swiss Life sont régies selon les mêmes principes.

Un processus de suivi et de décision est mis en place avec plusieurs instances :

- **Group Risk Committee (GRC)**, émanation du comité exécutif au niveau du groupe (Executive board) ;
- le **LIRC (Local Investment and Risk Committee)** est la déclinaison au niveau de chaque pays, donc de la France, du Group Risk Committee (GRC). Il se réunit environ deux fois par mois. Les membres permanents du LIRC sont des responsables exécutifs de Swiss Life France, des directeurs et des experts ;
- l'**ALCO (Asset-Liability Committee)** traite de l'allocation stratégique d'actifs, et prend en compte l'ensemble des objectifs et contraintes au niveau global (rentabilité, solvabilité, liquidités...), y compris l'aspect ESG. La proposition définitive est adoptée par le LIRC et proposée à l'ALCO Groupe ;
- un **comité mensuel** avec Swiss Life Asset Managers assure le suivi opérationnel de la gestion.



## L'intégration de l'ESG et du climat dans cette gouvernance

La gestion de long terme fait partie du modèle d'affaire des assureurs. Ces dernières années constituent un tournant majeur en termes d'intégration des enjeux ESG / climat dans la gouvernance de Swiss Life, tant au niveau du groupe qu'au niveau de Swiss Life France et de Swiss Life Asset Managers.

Au niveau du groupe, une politique d'investissement responsable a été définie (*Swiss Life Asset Managers' approach to responsible investment*). Le conseil d'administration supervise et est garant de l'engagement de Swiss Life vis-à-vis des principes pour l'investissement responsable (PRI) signés en 2018.

Au niveau de la France, la prégnance des sujets « finance durable » a conduit l'équipe française, depuis plusieurs années, à engager des réflexions, analyses et actions pour s'approprier ces enjeux et mettre en place des actions (*cf. partie 2*). Le sujet est piloté par le directeur général délégué de Swiss Life France en charge des finances (CFO : Chief Financial Officer), également sponsor du programme de responsabilité sociale d'entreprise (RSE).

Les enjeux ESG sont intégrés au processus de décisions de l'entreprise. Depuis 2018, le choix a été fait d'intégrer cette thématique dans toutes les instances de gouvernance existantes :

- au conseil d'administration (et plus spécifiquement le comité d'audit et des risques, qui assure le rôle de comité de pré examen, assorti de recommandations au conseil) ;
- au comité exécutif, où siège le CFO ;
- au LIRC, dont les travaux annuels intègrent les critères ESG.

• • •



## L'intégration de l'ESG et du climat dans cette gouvernance

Un comité ESG est en charge de l'intégration de l'investissement responsable au sein de Swiss Life France. Parmi les membres, nous retrouvons le CFO, des représentants de Swiss Life Asset Managers, dont le Chief Investment Officer (CIO) de Swiss Life Asset Managers France, et la direction des Risques de Swiss Life France.

Les membres du comité exécutif ainsi que des administrateurs ont bénéficié d'une formation spécifique sur les thématiques ESG en 2019.

La gouvernance de Swiss Life Asset Managers France est alignée avec celle de Swiss Life France et du groupe Swiss Life. Afin d'assurer une parfaite adéquation des stratégies et pratiques, Swiss Life Asset Managers participe aux instances de gouvernance exécutive de Swiss Life France. Ainsi, le Chief Investment Officer (CIO) de Swiss Life Asset Managers France participe au comité exécutif de Swiss Life France ; le CIO et le directeur des mandats PAM (Proprietary Asset Management) participent notamment au LIRC.

Au-delà des inflexions stratégiques et opérationnelles que cela implique, la gestion des actifs de Swiss Life France par Swiss Life Asset Managers France s'en trouve impactée au niveau du mandat de gestion qui intègre, depuis 2019, les nouvelles directives relatives à la prise en compte de l'ESG dans les arbitrages d'investissement. Un suivi de l'investissement responsable est réalisé lors du LIRC de Swiss Life France.



## La prise en compte des risques ESG / climat dans la gestion des risques de Swiss Life France

### Les risques ESG / climat auxquels sont exposés les actifs de Swiss Life France

#### Description des actifs de Swiss Life France

Du fait de la durée longue de son passif, Swiss Life (groupe et filiales) investit significativement dans des obligations et les prêts aux entreprises. Par ailleurs, le groupe investit dans l'immobilier et les actions, ainsi que, dans une moindre mesure, des actifs diversifiants de type infrastructure.

Concernant la gestion *ex ante*, une analyse ESG est réalisée pour l'ensemble des actifs, à l'exception des prêts et du « private equity ».

• • •

Répartition par classes d'actifs au 31 décembre 2020  
(en millions d'euros) – Actif général

	Valeur de marché	%
<b>Total des investissements</b>	<b>27 260</b>	<b>100 %</b>
<i>Obligataire et assimilés</i>	20 278	74,4 %
Trésorerie et monétaire	35	0,1 %
Obligations et prêts*	20 243	74,3 %
Actions	2 183	8,0 %
Immobilier	3 750	13,8 %
Participation	190	0,7 %
Investissements alternatifs	586	2,1 %
Private equity	86	0,3 %
Infrastructure equity	474	1,7 %
Autres	26	0,1 %
Autres	274	1,0 %

89 % de taux de couverture par l'analyse *ex post*.

Les critères ESG sont examinés par le Local Investment and Risk Committee (LIRC) pour chaque décision d'investissement dans un fonds.

\*Y compris prêts aux projets infrastructures



## Les risques ESG / climat auxquels sont exposés les actifs de Swiss Life France

### *Les risques ESG / climat identifiés par Swiss Life France et ayant des conséquences potentiellement défavorables sur son modèle d'affaires*

En ligne avec les travaux de la Fédération française de l'assurance (FFA), Swiss Life France a intégré les risques suivants dans sa réflexion sur les risques ESG / climat :

- risque de réputation (y compris la perception des collaborateurs) ;
- risque de conformité ;
- risque business (notamment les appels d'offres) ;
- risque lié au financement.

Comme pour l'ensemble des assureurs, la valorisation des actifs de Swiss Life France peut dépendre de l'exposition aux :

#### **Risques « physiques »**

- Pertes liées à des événements climatiques extrêmes.

#### **Risques de « transition »**

- Ajustement vers une économie « bas carbone » et problématique dite des « stranded assets » ou « actifs bloqués ».

Ces risques peuvent avoir une influence sur l'ensemble des thématiques ESG / climat identifiées ci-dessus.

Les analyses de place sur l'inclusion de ces risques dans la valorisation ou dans la volatilité des marchés financiers font l'objet d'une attention particulière (cf. *partie 2*).

Par ailleurs, nous suivons également certains travaux académiques identifiant l'existence d'un risque de poursuites (*legal and litigation risk*) pour les entreprises de certains secteurs à forte émission de gaz à effet de serre.



## L'intégration de ces risques dans le système de gestion des risques de l'entreprise

### *Le système de gestion des risques de l'entreprise et du groupe*

La gestion des risques fait partie intégrante de toutes les activités du groupe Swiss Life. Les principes clés sont les suivants :

- les rôles et responsabilités des « preneurs de risque » et des « contrôleurs de risques » sont clairement définis et séparés ;
- les exigences légales et réglementaires doivent être respectées à tout moment et de manière efficace ;
- coordination entre les différentes fonctions.

La structure organisationnelle du groupe Swiss Life contient trois « lignes de défense » assurant le pilotage et le contrôle des risques (contrôle métier de premier niveau, contrôle interne de second niveau et audit interne). Différentes instances sont mobilisées à tous les échelons du groupe pour la gestion des risques : par exemple, l'Investment and Risk Committee (IRC) au niveau du Board of Directors (conseil d'administration du groupe), et le Group Risk Committee (GRC) au sein du Corporate Executive Board (comité exécutif du groupe).

Au niveau de la France, comme évoqué précédemment, les instances de contrôle des risques de Swiss Life France sont :

- le comité LIRC (Local Investment and Risk Committee) ;
- le comité local ALCO (Asset Allocation Committee).

► *Pour connaître le rôle de ces instances, se référer à la section 1 sur la gouvernance.*

• • •



## L'intégration de ces risques dans le système de gestion des risques de l'entreprise

### *Une dynamique d'intégration des risques ESG / climat dans le système de gestion des risques de Swiss Life France*

L'intégration des risques ESG / climat dans l'analyse des risques de Swiss Life France continue de se faire progressivement. Par exemple, depuis 2019 le risque climat a été intégré à titre exploratoire dans le processus d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA : own risk and solvency assessment). De plus, une évaluation détaillée des risques physiques et de transition des actifs a été réalisée dans ce rapport.

Cette intégration est favorisée par le fait que la fonction gestion des risques est rattachée au directeur général délégué de Swiss Life France en charge des finances, qui est également le sponsor des sujets RSE et ESG au comité exécutif.

Swiss Life France a réalisé une analyse de matérialité de ses enjeux RSE en associant les membres du Comex et du comité RSE, mais aussi des parties prenantes externes. Les résultats de ces travaux ont été complétés par un rapprochement avec la cartographie des risques stratégiques de l'entreprise, en étroite collaboration avec le directeur des risques de l'entreprise. À l'issue de ces travaux, le thème « investissement ESG » est ressorti parmi les enjeux prioritaires de la matrice de matérialité.

La catégorie des risques « Sustainability, ESG Investment and Climate Change » a été intégrée dans la cartographie des risques stratégiques de l'entreprise. Une revue des enjeux ESG et climat a été réalisée au préalable, en intégrant notamment les travaux sur les risques émergents réalisés par la Fédération française de l'assurance. À l'instar de l'analyse RSE, les composantes considérées comme matérielles pour Swiss Life France, à l'issue de cet exercice de cartographies des risques stratégiques, sont notamment celles relatives aux enjeux de l'investissement ESG. En 2020, cette approche a été actualisée et a conduit aux mêmes conclusions.

Une description des travaux sur l'exposition de ses actifs aux risques ESG / climat est présentée dans la partie 2 de ce rapport.



## La politique d'investissement responsable de Swiss Life France

### Les orientations ESG

Signataire des PRI en 2018, le groupe Swiss Life reconnaît ainsi la matérialité des enjeux ESG, et s'engage à intégrer des critères ESG dans ses processus d'investissement, puis à reporter annuellement sur l'effectivité de cette intégration.

Ces engagements s'imposent à toutes ses filiales, et donc à Swiss Life France. Ils sont formalisés dans la politique d'investissement responsable de Swiss Life endossée par toutes les filiales du groupe (*Swiss Life Asset Managers' approach to responsible investment*). Celle-ci précise l'approche ESG retenue pour chaque classe d'actifs (titres, infrastructures, immobilier). Elle vient compléter l'approche long terme qui a toujours présidé à l'évaluation des investissements au sein de Swiss Life.

Cette politique a été opérationnellement traduite dans une guideline dédiée aux investissements responsables à l'intention des filiales Asset Managers du groupe (entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019).

Ces directives groupe posent le principe de l'intégration des critères ESG dans la gestion d'actifs comme un des piliers de l'asset management chez Swiss Life.

Le sujet ESG / climat est intégré à un programme plus complet, *Corporate Sustainability*, qui vise à structurer la démarche de responsabilité du groupe dans son ensemble. Toutes les filiales, dont Swiss Life France, participent à ce programme transversal qui s'organise autour de onze groupes de travail, organisés par enjeux spécifiques, et dont plusieurs participent au déploiement de la politique d'investissement responsable.



## Les orientations climat

- La politique d'investissement responsable du groupe formalise son engagement climat en ces termes : « Être une entreprise responsable et durable est essentiel pour nous. Face aux évolutions, nous nous devons de réagir de façon proactive et appropriée. Cela vaut également face au changement climatique, un de nos plus importants défis actuels. Nous sommes pleinement engagés dans l'accord de Paris dont l'objectif consiste à limiter le réchauffement de la planète à un niveau bien inférieur à 2 °C. »

Swiss Life s'est donc mis en ordre de marche pour contribuer à la transition vers une économie bas-carbone. Comme évoqué, le sujet climat est traité dans le programme *Corporate Sustainability*, avec un groupe de travail dédié plus particulièrement à cet enjeu. Sa mission est de définir des objectifs et une feuille de route opérationnelle sous la responsabilité de l'Executive Board du groupe Swiss Life. Contrairement au sujet de l'ESG, la question du climat en matière d'investissement ne fait pas encore l'objet d'un consensus méthodologique de place. L'approche suivie consiste à explorer plusieurs méthodologies en parallèle et de les tester sur son portefeuille. En 2019, le groupe a ainsi acquis de nouveaux outils et développé l'analyse de son portefeuille à travers le prisme du climat (cf. partie 2).

À noter qu'un plan ambitieux de transformation du portefeuille immobilier au niveau de Swiss Life Group a été lancé fin 2021. L'objectif visé est une réduction sur le portefeuille détenu en direct de 20 % par rapport à 2019 de l'intensité des émissions de CO2 d'ici à 2030. La déclinaison de ce plan au niveau de Swiss Life France fera l'objet d'une présentation plus détaillée dans le rapport de l'année prochaine.



## Investissements responsables et objectifs du développement durable

En 2020, Swiss Life France a mis au point un cadre de réflexion afin d'identifier ses thèmes d'engagement pour la prise en compte des objectifs de développement durable (ODD) de l'Organisation des Nations Unies. Cette initiative consiste à identifier les grandes causes de contribution de Swiss Life France au développement durable, en s'appuyant sur les ODD complétés par une expertise interne d'analyse des risques et opportunités en matière de RSE. Cette démarche, validée en comité RSE, a permis d'identifier la contribution de l'entreprise à quatre ODD sur lesquels les initiatives de Swiss Life France ont un impact positif :

- **ODD 3 – Bonne santé et bien-être ;**
- **ODD 8 – Travail décent et croissance économique ;**
- **ODD 10 – Inégalités réduites ;**
- **ODD 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques.**

En tant qu'investisseur responsable, l'ODD 8 (Travail décent et croissance économique) et l'ODD 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) sont ceux sur lesquels Swiss Life France a l'impact le plus significatif.

Les ODD sélectionnés dans le cadre de ces travaux sont propres au business model de Swiss Life France. Le groupe Swiss Life a, quant à lui, identifié neuf ODD sur lesquels il a un impact significatif compte tenu de ses activités, de ses investissements et de ses engagements sociétaux. Il s'est positionné, à l'instar de Swiss Life France, sur l'ODD 3 (Bonne santé et bien-être) et l'ODD 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques). Les sept autres ODD sélectionnés par le groupe sont : l'ODD 4 (Éducation de qualité), l'ODD 5 (Égalité entre les sexes), l'ODD 7 (Énergie propre et d'un coût abordable), l'ODD 9 (Industrie, innovation et infrastructure), l'ODD 11 (Villes et communautés durables), l'ODD 12 (Consommation et production responsables) et l'ODD 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs).



## Investissements responsables et objectifs du développement durable

# OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE





## La volonté de promouvoir largement la finance durable

### L'engagement de Swiss Life France dans les démarches de place

- En 2020, Swiss Life a continué de renforcer son implication au sein d'organisations et réseaux faisant la promotion de la finance durable.

Le groupe Swiss Life est membre des organisations et réseaux suivants :

- Principles for sustainable insurance (PSI) ;
- Principles for Responsible Investment (PRI) ;
- UN Global Compact (UNGC) ;
- Global Real Estate Sustainability Benchmark (GRESB) ;
- CDP (formerly Carbon Disclosure Project) ;
- Task Force on Climate-related Financial Disclosure (TCFD) ;
- Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC) ;
- Forum Nachhaltige Geldanlagen (Sustainable Investment Forum) ;
- International Corporate Governance Network (ICGN).

À la fin 2020, en tant qu'assureur et investisseur responsable, le groupe Swiss Life a décidé d'adhérer aux « principes pour une assurance responsable » (principles for sustainable insurance). Ces principes volontaires et ambitieux, soutenus par les Nations unies, sont axés sur les risques et les opportunités associés aux questions ESG. Ils constituent un cadre pour le secteur de l'assurance, et leur champ d'application comprend, entre autres, la gestion des investissements.

Swiss Life France s'inscrit pleinement dans les engagements et implications du groupe au sein de réseaux et d'organisations faisant la promotion de la finance durable.

• • •



## L'engagement de Swiss Life France dans les démarches de place

Swiss Life Asset Managers, société de gestion de Swiss Life France, est par ailleurs membre de l'Observatoire de l'immobilier durable (OID), du Plan bâtiment durable, ou encore du groupe de travail ASPIM sur le label ISR appliqué à l'immobilier.

Swiss Life participe à la promotion du sujet ESG / climat dans les démarches de place, mais aussi avec ses pairs, dans les sociétés dans lesquelles elle investit et auprès de ses clients. En France, Swiss Life participe, *via* la Fédération française de l'assurance, aux travaux de l'observatoire de la finance verte et durable créé en juillet 2019 par les acteurs de la place financière de Paris.

En 2020, Swiss Life France a notamment participé à l'élaboration du reporting quantitatif 2019 de l'observatoire de la finance durable, et publié dans la partie qualitative ses engagements publics en termes d'investissement responsable. Cet observatoire, placé sous la gouvernance conjointe des principales fédérations professionnelles du secteur (AFG, FBF, FFA, France Invest1) et de Finance For Tomorrow, a vocation à être l'outil privilégié pour témoigner du « verdissement » progressif de la place de Paris auprès des parties prenantes.



## La promotion de l'investissement responsable auprès des clients épargnants

### *Actions en direction des souscripteurs*

Afin de promouvoir la finance durable auprès de ses clients, Swiss Life a développé une offre financière « Choix responsable ». Les experts de Swiss Life Gestion Privée ont ainsi évalué et sélectionné une gamme de fonds sur des critères de performance, de transparence et d'implication dans l'investissement responsable. Une diligence répondant à de nombreuses exigences en termes d'engagement ISR (Investissement socialement responsable) et ESG (Environnement, social, gouvernance) de la société de gestion et du fonds sélectionné détermine l'éligibilité du fonds à l'allocation choix responsable.

L'univers d'investissement de l'offre choix responsable évolue constamment, et est mis à jour régulièrement, en fonction de la dynamique de développement des produits performants selon les critères ESG. Par ailleurs, Swiss Life fait constamment évoluer son offre pour tenir compte des attentes de la société et du cadre réglementaire présent et à venir.

En complément de cette gamme, et depuis 2019, pour tous les nouveaux contrats d'assurance vie en unités de compte (UC), les clients de Swiss Life peuvent déjà avoir accès à des UC labellisées selon trois catégories : l'investissement responsable (label ISR), la transition énergétique (label TEEC) et la finance solidaire (label Finansol). Sur ces produits, l'offre de Swiss Life est déjà en conformité avec les demandes de la loi Pacte pour 2022.

Un plan de communication dédié a été mis en place à destination des clients et partenaires commerciaux de Swiss Life France, avec un volet pédagogique mettant en avant les raisons d'épargner de manière responsable pour promouvoir cette gamme.

Enfin, Swiss Life France met à la disposition de ses clients et du grand public, sur son site Web, une synthèse de la démarche d'investissement responsable de Swiss Life France :

**Finance Durable – Swiss Life France**



## L'engagement des gérants d'actifs

L'ensemble des actifs de Swiss Life France est géré par Swiss Life Asset Managers France. Le renforcement de la démarche d'investissement durable de Swiss Life France s'est matérialisé en 2019 par une modification du mandat de gestion donné à Swiss Life Asset Managers France (cf. section 1.3 sur la gouvernance).

Swiss Life France est engagée au développement d'un futur durable, et cela est entretenu à différents niveaux via Swiss Life Asset Manager, filiale de Swiss Life :

- **votes aux assemblées** : Swiss Life Asset Managers examine tous les aspects sociaux et environnementaux avant de voter par procuration. Il s'agit là d'une étape essentielle incombant à notre équipe de gestion de l'investissement responsable, laquelle émet une recommandation à l'entité votante. La politique de vote est présentée à la section 4.4 et son application à la section 7.5 ;
- **gouvernance active** : Swiss Life Asset Managers défend activement les thèmes ESG partout où elle siège ou est un actionnaire majeur (par exemple, les actifs d'infrastructures) ;
- **dialogue avec la société civile** : créer de la valeur durable est essentiel dans la gestion d'actifs immobiliers, tant pour les propriétaires que pour le tissu social. Swiss Life Asset Managers rencontre les parties prenantes locales de projets spécifiques, afin d'identifier les opportunités de maximiser l'apport socio-économique de nos actifs ;
- **collaboration renforcée** : le secteur de l'investissement responsable a besoin de collaboration et d'actions communes pour progresser. Swiss Life Asset Managers cherche des moyens de partager ses connaissances et son expérience avec les associations nationales et internationales.



## Les démarches auprès des émetteurs

- L'engagement des entreprises est essentiel à la progression et à la promotion de l'investissement responsable dans l'ensemble du secteur privé et financier. Convaincue que le dialogue actif avec les entreprises dans lesquelles Swiss Life investit permet de réduire efficacement les risques, elle entend profiter de son influence pour créer de la valeur dans les secteurs de la mobilité, de la santé et du cadre de vie.

Les informations ci-après présentent les engagements pris par Swiss Life France, qui sont déclinés par Swiss Life Asset Managers France dans le cadre du « mandat de gestion individuelle de portefeuille » (cf. *supra* 1.1). Les politiques de Swiss Life Asset Managers en matière de vote et d'engagement actionnarial<sup>(2)</sup> formalisent les principales actions menées auprès des émetteurs. Les principes décrits dans ces deux politiques concernent notamment :

- le suivi de la performance extra-financière : Swiss Life Asset Managers France suit les performances financières et extra-financières des sociétés détenues par ses fonds et mandats :
  - s'agissant de l'analyse des performances extra-financières des sociétés cotées, Swiss Life Asset Managers France s'appuie sur la recherche effectuée par la société MSCI ESG Research (cf. la partie 2 pour plus de détails) ;
  - s'agissant de l'analyse des performance extra-financières des sociétés immobilières, Swiss Life Asset Managers France a mis en place un processus d'acquisition et de gestion des actifs immobiliers. Il intègre les notions de développement durable à l'acquisition de l'actif immobilier, et tout au long de sa détention, lorsqu'elle agit pour des fonds immobiliers dont elle assure la gestion des actifs immobiliers (cf. la partie 2 pour plus de détails) ;

• • •

(2) Ces deux politiques sont disponibles sur le site de Swiss Life Asset Managers France (<https://fr.swisslife-am.com/informations-reglementaires>)



## Les démarches auprès des émetteurs

- l'organisation de l'exercice du droit de vote : Swiss Life Asset Managers estime que l'exercice des droits de vote est une expression importante de sa responsabilité actionnariale. L'équipe dédiée à l'ESG au sein de Swiss Life Asset Managers étudie chaque résolution de vote qui présente un enjeu ESG, et formule des recommandations. Swiss Life Asset Managers France analyse ces recommandations, et décide s'il convient de les suivre ;
- les principes de la politique de vote : Swiss Life Asset Managers privilégie les résolutions qui, tout en étant conformes à l'intérêt des porteurs, favorisent la transparence, l'investissement responsable et la réduction de l'impact du changement climatique. Swiss Life Asset Managers a identifié cinq thèmes, et s'est fixé un ensemble de principes de vote pour chacun d'eux : thèmes opérationnels ; conseil d'administration ; structure capitalistique ; rémunération ; autres thèmes.

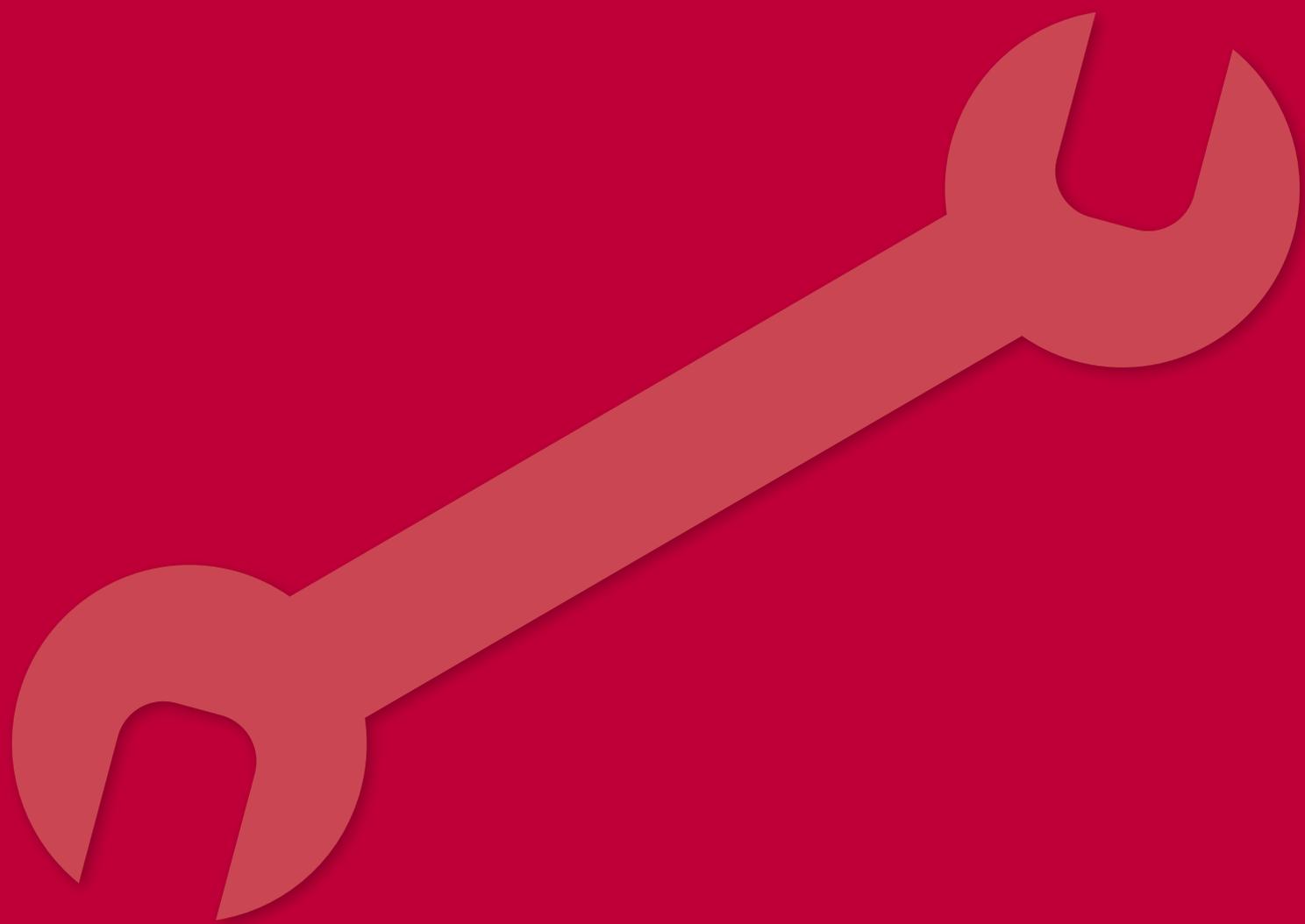
La mise en œuvre de cette politique de vote est présentée dans la partie 2 de ce rapport, à la section 7.5.

Swiss Life souhaite partager ses perspectives et expériences avec les associations nationales de place et les organisations internationales. C'est pourquoi Swiss Life France participe à plusieurs initiatives de la place financière sur la finance responsable (*cf. supra 4.1*).

# La mise en place opérationnelle de la démarche d'investissement responsable



# Les moyens





### Les compétences internes

#### *Intégration de l'ESG*

Depuis 2019, les groupes de travail du programme *Corporate sustainability* (cf. partie 1, section 3.1) participent au déploiement de la politique d'investissement responsable. Leurs travaux, auxquels participent toutes les filiales dont Swiss Life France, portent, entre autres, sur la mise en œuvre opérationnelle de la politique d'investissement responsable. Ils ont permis :

- la mise en place de directives groupes (politiques écrites) ;
- la formalisation et le déploiement d'un processus de décision intégrant les critères ESG de façon systématique, au même titre que les considérations financières ;
- l'internalisation de l'expertise ESG grâce au renforcement des équipes et à l'acquisition de nouveaux outils (cf. *infra* section 5.3).

Une feuille de route à horizon 2022 a été élaborée pour définir les prochaines étapes. Elle est en cours d'implémentation.

#### *Définition des responsabilités sur l'investissement responsable au niveau de Swiss Life Asset Managers*

Afin de pérenniser la démarche, une équipe dédiée à l'investissement responsable s'est structurée au sein du groupe Swiss Life avec la mise en place de fonctions dédiées.

Des ambassadeurs ESG ont été nommés, au sein de chacune des divisions Swiss Life Asset Managers. Leur rôle est de faciliter l'intégration des critères ESG aux processus quotidiens de toutes les équipes, de la gestion des portefeuilles à celle des fonds, en passant par les ventes et la gestion des risques.



## Les compétences internes

### *Définition des responsabilités sur l'investissement responsable au niveau de la France*

Au niveau de Swiss Life France, des responsables de l'investissement responsable locaux sont en place, tant du côté de l'investisseur institutionnel que de l'entreprise de gestion. Au sein de Swiss Life France, un responsable des sujets liés à l'investissement durable pilote et supervise la bonne mise en place de la gestion ESG par Swiss Life Asset Managers, et porte ces sujets auprès de la direction et du Local Investment & Risk Committee (LIRC). Il a aussi pour mandat de représenter la société dans les initiatives de place (*cf. partie 1*).

Au sein de Swiss Life Asset Managers France, il y a deux responsables de l'ESG – l'un pour la gestion des actifs cotés, l'autre pour les actifs immobiliers – avec pour responsabilité d'assurer la mise en place des considérations ESG définies dans les mandats confiés par Swiss Life France. Ils sont les relais auprès des gérants.

Toutefois, il est aussi de la responsabilité de chaque gérant de portefeuille d'appliquer les règles de gestion en matière d'investissement responsable, et d'assurer le respect au quotidien des nouveaux processus.

• • •



### Les compétences internes

#### *Sensibilisation et formation des équipes de gestion et de la direction*

Comme évoqué précédemment, chaque gérant de portefeuille au sein de Swiss Life Asset Managers a la responsabilité de l'implémentation des nouvelles directives concernant l'investissement responsable. Les gérants bénéficient de formations régulières sur les sujets ESG / climat et les outils mis à leur disposition.

En outre, il incombe au conseil d'administration de Swiss Life France, plus particulièrement au comité d'audit et des risques, ainsi qu'au comité exécutif, de superviser la stratégie d'investissement responsable globale de l'assureur à l'échelle de la France. C'est pourquoi les membres du comité exécutif ainsi que des administrateurs ont bénéficié d'une formation spécifique sur cette thématique en 2019.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en conformité avec le plan finance durable de la Commission européenne, Swiss Life France a mis en place un groupe de travail dédié au sujet de la finance durable et à l'implémentation des réglementations au sein des processus et activités de l'entreprise.

Convaincue que l'échange de bonnes pratiques et d'expertises peuvent favoriser la mobilisation collective et construire des solutions durables et responsables, Swiss Life France a créé ce groupe de travail transverse afin de permettre le partage de connaissances entre entités, métiers et fonctions clés (directions RSE, métiers, techniques, juridique, risques, finance, banque et gestion privée, asset management, etc.).

Il a pour objectif de développer et d'ancrer les compétences et concepts clés liés à la finance durable auprès des parties prenantes stratégiques pour Swiss Life.



### Les méthodologies

L'investissement responsable est un domaine en développement. Ainsi, différentes méthodologies émergent sur le marché. Toutefois, il convient de distinguer :

- *la thématique des investissements responsables* qui concerne les critères ESG (environnement, social et gouvernance). Dans ce cas, les méthodologies sont relativement stabilisées, et les objectifs sont proches ;
- *la thématique du réchauffement climatique* pour laquelle plusieurs méthodologies coexistent et visent à répondre à différentes questions (« empreinte / intensité carbone », « température du portefeuille », « part verte » et « trajectoire 2 °C »).

Dans ce rapport, les résultats présentés sont basés sur les méthodologies suivantes :

- *pour l'analyse ESG des actifs mobiliers*, le groupe Swiss Life utilise la méthodologie développée par MSCI ESG Research depuis 2018 ;
- *pour l'analyse ESG des actifs immobiliers*, Swiss Life Asset Managers France utilise une plateforme dédiée (OneTrack d'EthiFinance) qui permet d'utiliser des référentiels ESG adaptés à la typologie de chaque immeuble (bureau, résidentiel...);
- depuis début 2020, Swiss Life utilise aussi les données sur l'intensité carbone fournies par MSCI ESG Research. Pour les actifs immobiliers, Swiss Life Asset Managers a mandaté un prestataire externe dans le but de réaliser une analyse de l'exposition au risque climat des actifs sous gestion.

Toutes ces méthodologies « climat », notamment celles concernant la thématique de « l'alignement 2 °C », seront très probablement amenées à évoluer dans le temps et selon les recherches scientifiques menées dans ces domaines. Par ailleurs, les approches sont toutes dépendantes de la qualité des données et de la pertinence des hypothèses faites. Ainsi, la comparabilité des résultats publiés par les différents acteurs est faible à ce stade.



## Les critères ESG et climat utilisés dans la gestion des investissements responsables

### *Les critères et données utilisés pour les actifs immobiliers*

Swiss Life Asset Managers France a mis en place, et ce depuis plusieurs années déjà, une approche innovante de l'analyse extra-financière de ses actifs immobiliers, afin d'augmenter leur valeur sociale et environnementale.

Depuis 2019, cette approche s'est structurée en intégrant les outils nécessaires pour répondre à ses grands objectifs de gestion. Ainsi, un référentiel d'analyse a été créé sur mesure, appliquant les mêmes principes que l'évaluation des actifs mobiliers, soit une analyse s'articulant autour de trois thématiques : environnementale (E), sociale (S) et de gouvernance (G), mais les critères composant ces piliers sont spécifiques aux actifs immobiliers. Par exemple, on retrouve les critères suivants :

- **pour l'environnement** : énergie, eau, émissions de gaz à effet de serre, gestion des déchets, prise en compte de la biodiversité, etc. ;
- **pour le social** : santé – qualité de l'air, confort et niveau de satisfaction, accessibilité, gestion des nuisances, etc. ;
- **pour la gouvernance** : engagements et politiques ESG de l'administrateur de biens, engagements et politiques ESG des prestataires de maintenance, sensibilisation des locataires, etc.

...



## Les critères ESG et climat utilisés dans la gestion des investissements responsables

Chaque bien composant le portefeuille immobilier de Swiss Life Asset Managers France est ainsi évalué et noté sur 100, grâce à des questionnaires ESG adaptés à chaque typologie d'actif (bureaux, commerces, immeubles résidentiels...). Les notes des familles (E, S, G) sont obtenues en calculant la moyenne des notations des sous-familles. La note ESG globale des actifs est quant à elle obtenue en calculant la moyenne des notations des familles. Le cas échéant, les pondérations associées aux familles et sous-familles peuvent être ajustées dans le calcul de la notation des actifs.

Concernant l'immobilier, les indicateurs de consommation d'énergie, d'eau et d'émission carbone sont suivis par un partenaire : Deepki. L'ensemble des données ESG qualifiées est stocké sur une plateforme dédiée, One Track (Ethifinance), qui offre la possibilité de suivre l'évolution de la performance ESG des actifs et des fonds. La notation ESG est mise à jour chaque année, et les grilles d'analyse permettent d'identifier les axes d'amélioration de chaque actif.



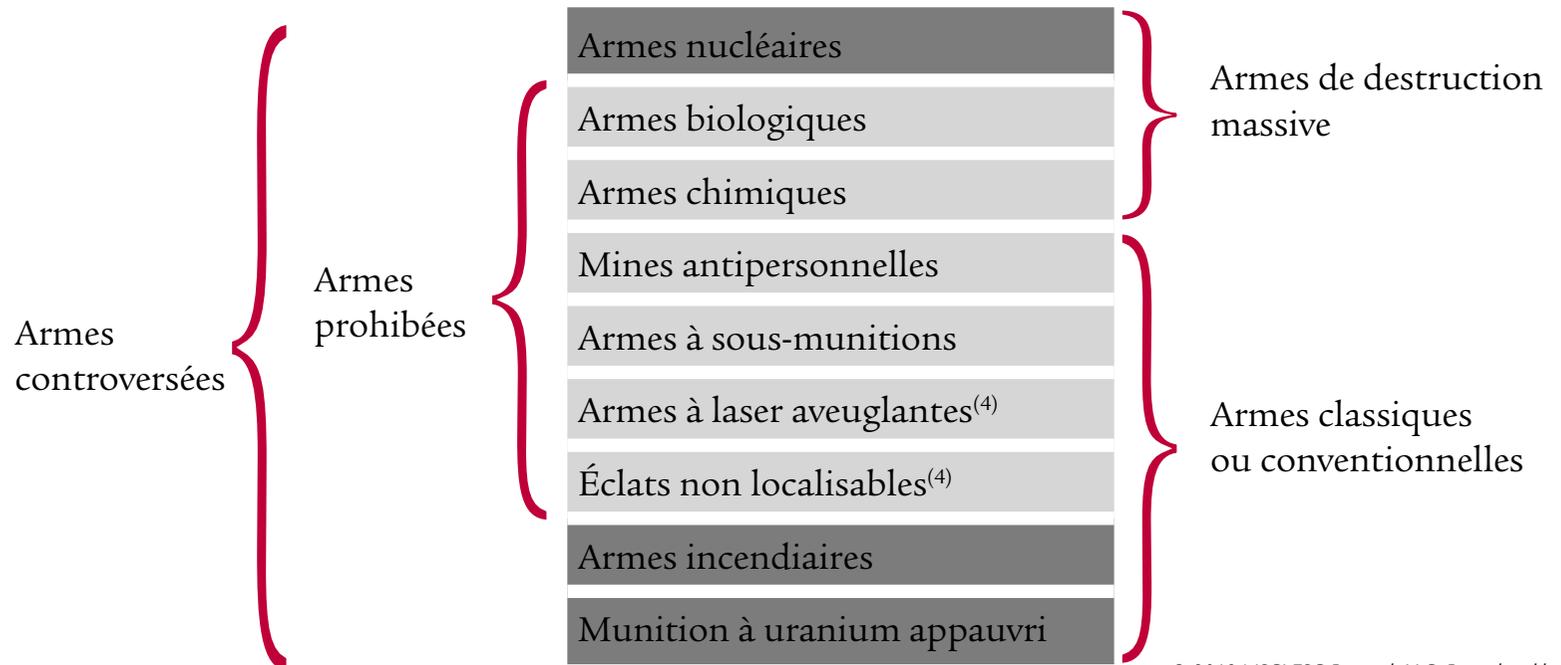
## Les critères ESG et climat utilisés dans la gestion des investissements responsables

### *Les critères et données utilisés pour les actifs mobiliers*

#### ■ Les critères d'exclusion sectorielle

Swiss Life France applique les règles d'exclusion du groupe en matière d'armes controversées. La liste des entreprises exclues est basée sur les recommandations de l'Association suisse pour des investissements responsables<sup>(3)</sup> et concerne toutes les entreprises, cotées ou non, pour lesquelles est avérée une implication dans l'utilisation, le développement, la production, la commercialisation, la distribution, le stockage ou le transport des mines antipersonnelles, des bombes à sous-munitions ou des armes nucléaires.

#### Définitions et bases légales relatives aux armes



© 2019 MSCI ESG Research LLC. Reproduced by permission

(3) [https://www.svvk-asir.ch/fileadmin/user\\_upload/documents\\_fr/201801\\_politique\\_sur\\_les\\_armes\\_controversees.pdf](https://www.svvk-asir.ch/fileadmin/user_upload/documents_fr/201801_politique_sur_les_armes_controversees.pdf)

(4) Aucune mise au point ou production connue



## Les critères ESG et climat utilisés dans la gestion des investissements responsables

Le groupe s'est aussi engagé dans une stratégie de désengagement du charbon. Afin de gérer les risques liés aux stranded assets (« actifs bloqués »), le groupe a décidé de ne pas réaliser de nouveaux investissements obligataires dans des entreprises qui réalisent plus de 10 % de leur chiffre d'affaires dans des activités d'extraction ou de vente de charbon. Par conséquent, l'exposition obligataire directe à ces entreprises sera nulle pour le portefeuille de Swiss Life France au plus tard en 2030.

### ■ Autres critères d'exclusion

Pour les actifs gérés en compte propre, Swiss Life n'investit pas dans des obligations souveraines émises par des états qui sont sanctionnés par le Conseil de sécurité des Nations unies ou par l'Union européenne<sup>(5)</sup>. Au cas par cas, Swiss Life peut aussi décider d'exclure certains états sur la base d'autres critères, tels que la violation de droits fondamentaux, le non-respect des lois ou des atteintes sévères aux droits de l'homme.

(5) La liste des pays sanctionnés par l'Union européenne est disponible en ligne : <https://www.sanctionsmap.eu/#/main>





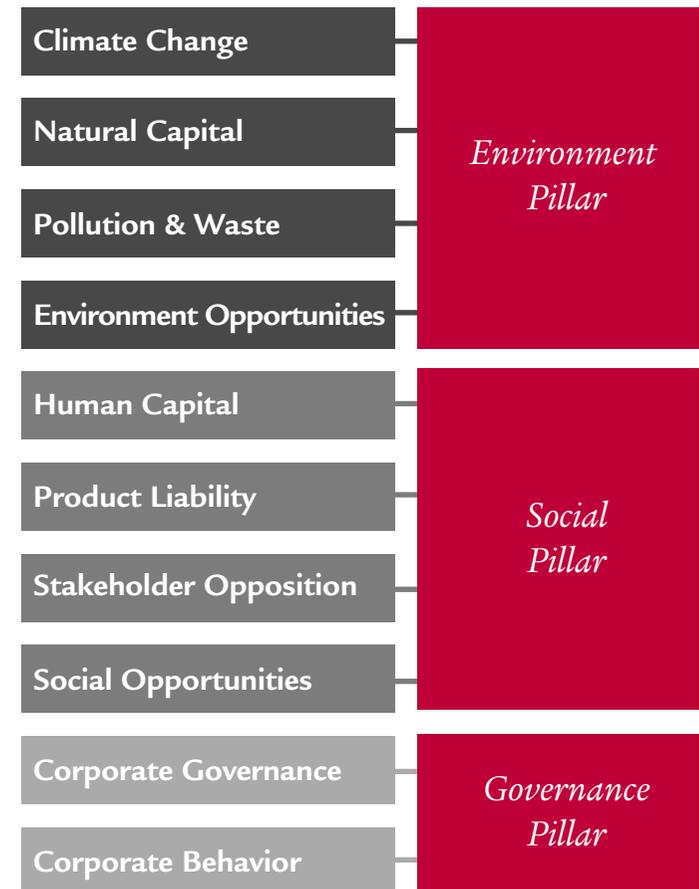
## Les critères ESG et climat utilisés dans la gestion des investissements responsables

### ■ Les indicateurs ESG utilisés pour l'analyse

L'analyse ESG des actifs mobiliers se base sur les notes obtenues par les émetteurs selon la méthodologie d'ESG Ratings MSCI ESG Research.

Les émetteurs sont évalués sur les trois piliers – environnement, social et gouvernance (ESG) –, eux-mêmes composés de dix thématiques et trente-sept sous-thématiques, parmi lesquelles on trouve, par exemple, la santé / sécurité des employés, la vulnérabilité face au changement climatique, le stress hydrique, la gestion de la qualité produit, les standards sociaux dans la chaîne d'approvisionnement, etc.

• • •





# Les critères ESG et climat utilisés dans la gestion des investissements responsables

Chaque sous-thématique représente un enjeu clé matériel potentiel pour les émetteurs. L'activation de ces sous-thématiques est conditionnée par le degré d'exposition de l'émetteur à cet enjeu, selon son secteur d'activité.

En moyenne, entre trois et huit enjeux clés sont sélectionnés et analysés par émetteur, ce qui permet d'obtenir une note sur 10. Ensuite, cette note sur 10 est normalisée, par secteur, afin d'obtenir un score / rating de performance ESG relatif à la performance de ses pairs sectoriels. Ces scores se présentent comme suit :



©2020 MSCI ESG Research LLC. Reproduit avec autorisation.

Selon la méthodologie ESG de MSCI ESG Research, le score ESG total pondéré est transformé en notation « lettre » (à titre d'exemple, une note de 5,7 à 7,1 correspond à « A »).

La recherche MSCI permet aussi de détecter les controverses. Celles-ci sont qualifiées selon le degré de sévérité de la controverse, représenté par une couleur : jaune, orange, vermillon ou rouge, rouge étant le degré le plus sévère.

• • •

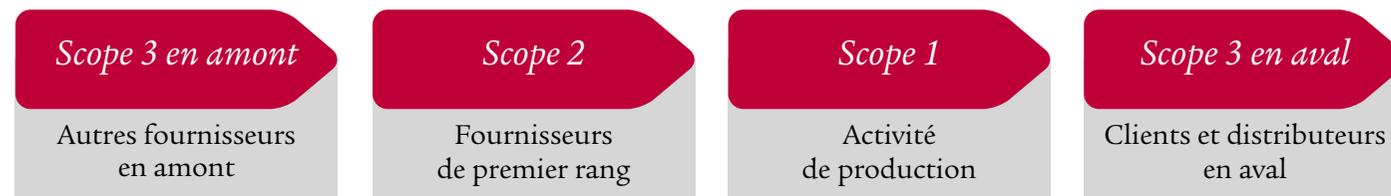


## Les critères ESG et climat utilisés dans la gestion des investissements responsables

Enfin, la méthodologie ESG de MSCI ESG Research permet de mesurer l'empreinte carbone d'un émetteur, à travers sa ligne de recherche dédiée.

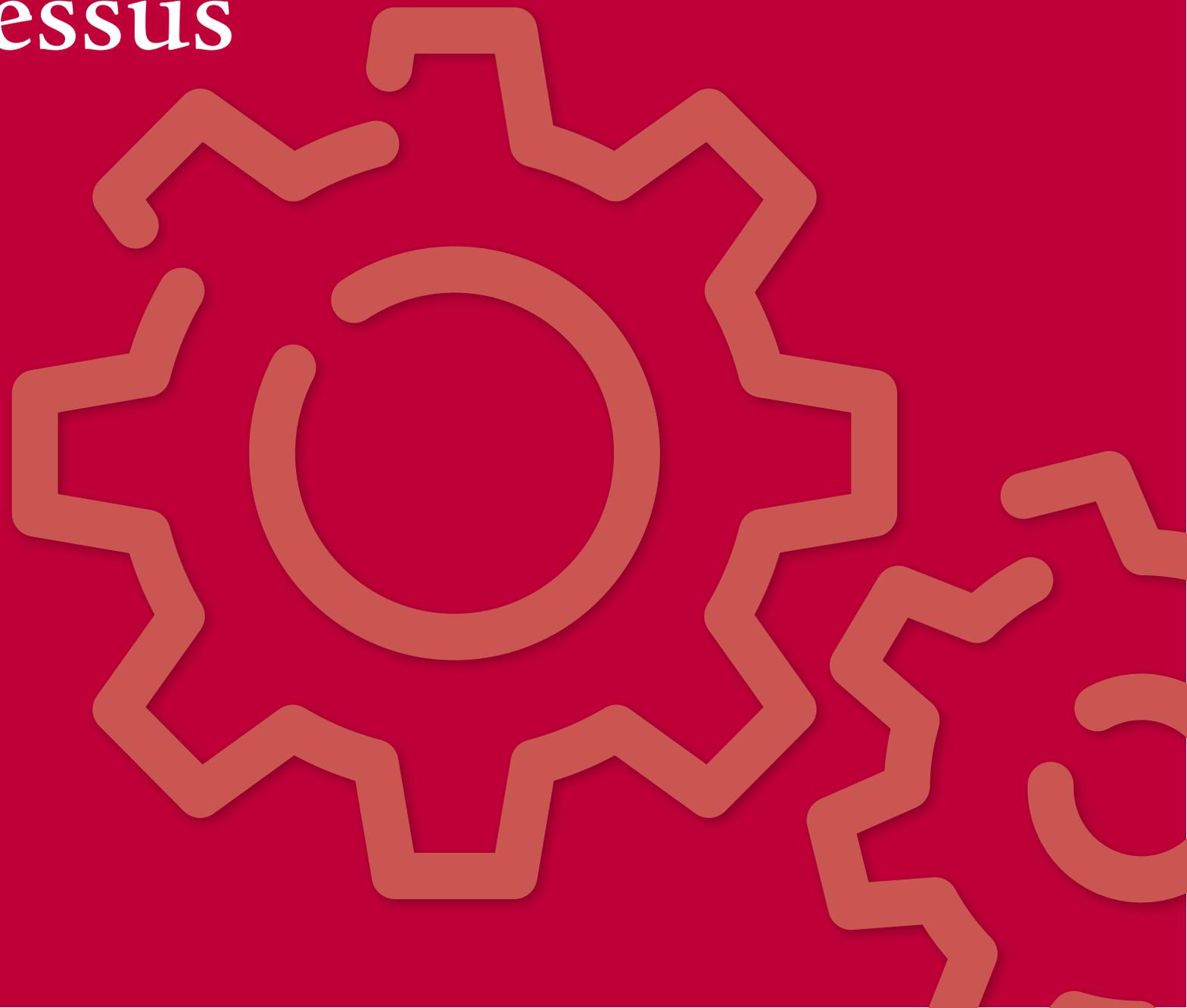
L'empreinte carbone couvre les scopes 1, 2 ainsi que le scope 3, mais de façon différenciée selon les secteurs d'activité.

Le schéma ci-dessous présente une description synthétique des notions de scope 1,2 et 3.



# Le processus

---





## Le processus de gestion des investissements responsables

### *Intégration des données ESG / climat pour les équipes d'analystes gérants de Swiss Life Asset Managers*

Comme évoqué précédemment, la totalité des encours de Swiss Life France est gérée par la maison de gestion interne Swiss Life Asset Managers France, qui gère elle-même en direct la gestion cotée (actions et obligations), la gestion des actifs immobiliers et l'infrastructure.

Ainsi, les mandats comportent certains points spécifiques dédiés à l'intégration de critères ESG. Trois modifications principales ont été réalisées : la première touche la philosophie et les objectifs de la gestion, alors que les deux autres concernent des attentes plus opérationnelles d'intégration ex ante des critères ESG dans la gestion « equity » et dans la gestion obligataire. Le mandat établit notamment que la société de gestion devra tenir compte des notations ESG et des controverses de l'émetteur, et que si ces notations sont en deçà d'un niveau déterminé par le groupe Swiss Life, la maison de gestion devra exclure la valeur. En outre, le mandat spécifie que Swiss Life Asset Managers devra prendre en compte cette donnée ESG dans son estimation du risque de crédit présent et futur présenté par l'émetteur.

En parallèle, Swiss Life Asset Managers France intègre depuis plus longtemps des considérations ESG dans sa gestion des actifs immobiliers. Comme présenté dans la partie précédente, la gestion ESG est structurée, avec la mise en œuvre de logiciels d'évaluation spécifiques, ainsi que le lancement d'une cartographie des risques climatiques et d'évaluation du bilan carbone des immeubles.

• • •



## Le processus de gestion des investissements responsables

Les critères ESG sont intégrés au cours des différentes phases d'investissement des actifs immobiliers, c'est-à-dire pendant l'acquisition, le développement ou encore la rénovation de ceux-ci ; ce qui est traduit au niveau de la procédure de due diligence suivie par Swiss Life Asset Managers France, à travers l'ajout d'une section dédiée à l'ESG. En outre, les activités d'investissement en immobilier doivent suivre les principes établis par les PRI, et certains actifs seront évalués par le GRESB dès 2020.

Enfin, pour la gestion « infrastructure », il a été décidé d'intégrer des critères ESG dans les processus de gestion du risque, ainsi que dans les exercices de due diligence réalisés en phase d'investissement. Là aussi, les principes établis par le GRESB Infra doivent être respectés et appliqués.



## Les règles de gestion d'investissement responsable mises en œuvre

### *La gestion responsable des actifs immobiliers*

Dans le cas de la gestion des actifs immobiliers de Swiss Life France, déléguée à 100 % à Swiss Life Asset Managers France, le processus est le suivant :

- dès qu'un actif est ciblé pour un potentiel achat, une grille d'acquisition contenant des critères ESG est à compléter ;
- lorsque l'actif entre dans le portefeuille, une analyse ESG plus approfondie est réalisée via l'outil dédié (*voir ci-avant*). L'objectif est de couvrir l'intégralité des fonds immobilier gérés en direct (hors VEFA). Grâce à cette évaluation ESG, le gérant est capable d'identifier les bonnes pratiques et les axes d'amélioration pour chacun des biens en portefeuille ;
- lorsqu'un axe d'amélioration est identifié, un plan d'action est mis en place, dont le gérant a la charge. Si le bien est géré en délégation, à travers un exploitant, le gérant devra travailler avec cet exploitant à la mise en place du plan d'action ;
- le suivi des plans d'action peut se faire directement à travers l'outil d'évaluation.

• • •



## Les règles de gestion d'investissement responsable mises en œuvre

### *Les règles pour les actifs mobiliers*

Des règles de gestion en matière d'intégration ESG ont été établies par le groupe, doivent être appliquées par tous et testées au niveau local, y compris par Swiss Life Asset Managers France dans la gestion des actifs de Swiss Life France.

Les gestionnaires des portefeuilles appliquent, selon le type de gestion, les règles suivantes :

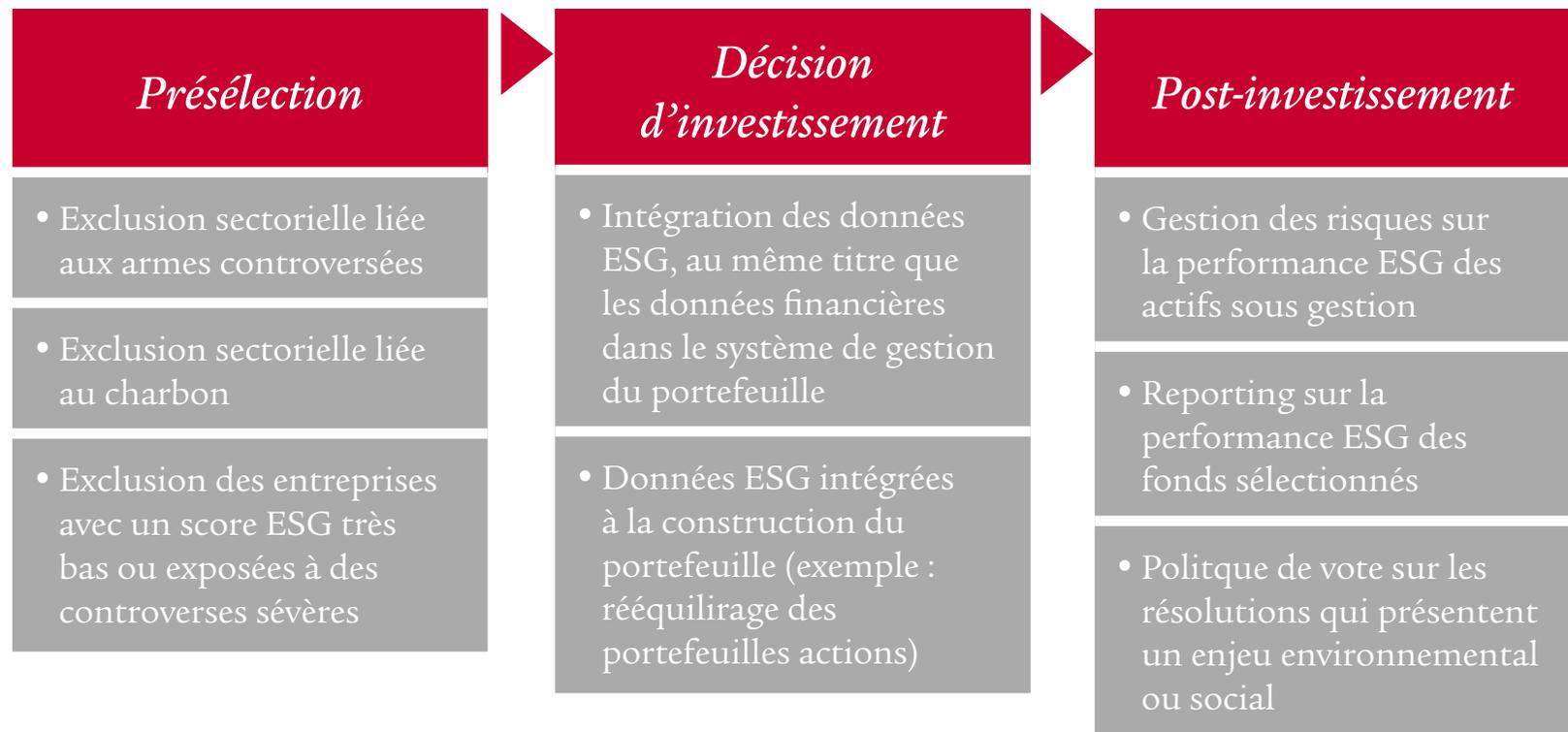
- **actions (hors ETF et Trackers) :** les notations ESG et controverses de MSCI ESG Research sont intégrées directement au système informatique de Swiss Life Asset Managers, ce qui facilite l'analyse systématique de ces notations pendant le processus d'investissement. En complément du respect des règles d'exclusion sectorielle mentionnées précédemment, les gérants doivent aussi exclure, en phase de pré-sélection des investissements, les entreprises qui présentent une mauvaise performance ESG (note CCC) ou qui sont exposées à une controverse jugée « sévère » ;
- **obligations « corporate » :** de façon similaire, les notations ESG et controverses, ainsi qu'un commentaire qualitatif de l'analyste concernant l'influence de l'ESG, sont intégrés au credit sheet, afin d'assurer l'analyse systématique des performances ESG des émetteurs en parallèle de leur performance financière ;
- **obligations gouvernementales et assimilées :** la méthode d'évaluation ESG des obligations gouvernementales et assimilées est la même que pour les obligations corporate. Swiss Life France est investie très majoritairement en obligation des pays de l'Union européenne ayant de bonnes évaluations ESG

• • •



## Les règles de gestion d'investissement responsable mises en œuvre

Le schéma ci-dessous présente l'intégration des critères ESG dans le processus d'investissement des actifs mobiliers.



# Le portefeuille





## Le portefeuille mobilier

### *Couverture de la gestion ESG ex ante*

Actuellement, l'intégration de critères ESG au processus décisionnel est effectuée pour l'ensemble de la gestion cotée (obligations et actions sauf ETF & Trackers), ainsi que pour les actifs immobiliers, ce qui représente un total de 89,7 % des actifs sous gestion ESG. Par ailleurs, les investissements en infrastructure comptent pour 1,7 % des encours de Swiss Life France au 31 décembre 2020.

### *Couverture de l'évaluation ESG ex post*

Outre l'intégration de critères ESG de façon ex ante, Swiss Life France a évalué la performance ESG absolue de ses portefeuilles, afin de s'assurer de la qualité de sa gestion en matière d'ESG.

Comme déjà évoqué, le groupe Swiss Life utilise des données de MSCI ESG Research pour la gestion ESG. Ce choix découle de la décision du groupe d'intégrer les performances ESG et les controverses des émetteurs dans sa gestion et dans son processus de décision d'investissement (cf. la partie 2.2 pour les précisions quant aux impacts opérationnels).

Dans le cadre de l'exercice de reporting 2021 (basé sur les encours au 31 décembre 2020), le périmètre d'analyse est de 89 % des encours de Swiss Life France alloués en gestion obligataire (corporate et souveraines), actions, et immobilier soit un peu plus de 23.3 milliards d'euros. Cela représenterait un taux de couverture global de 75 % des encours de Swiss Life France.

• • •



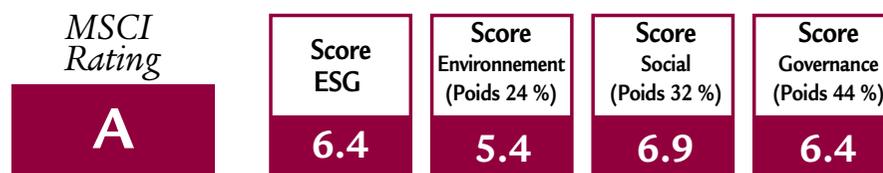
## Le portefeuille mobilier

Par la suite — sauf mention contraire —, seront présentées les analyses du portefeuille d'actifs agrégé des trois entités d'assurance de Swiss Life France : SwissLife Assurances et Patrimoine, SwissLife Prévoyance et Santé et SwissLife Assurance de Biens, désignées dans ce rapport par le terme « Swiss Life France ».

### ■ Analyse du portefeuille obligataire de Swiss Life France

Pour rappel, les obligations et les prêts aux entreprises représentent 74,3 % (soit 20 243 millions d'euros) du portefeuille d'actifs (fonds euros) de Swiss Life France. Le taux de couverture par les analyses ESG dans ce chapitre par rapport au total des investissements de type obligataires (18 521 millions d'euros) est de l'ordre de 95 %.

*Scores ESG pour le portefeuille obligataire de Swiss Life France au 31 décembre 2020*



© 2020 MSCI ESG Research LLC. Reproduit avec autorisation.

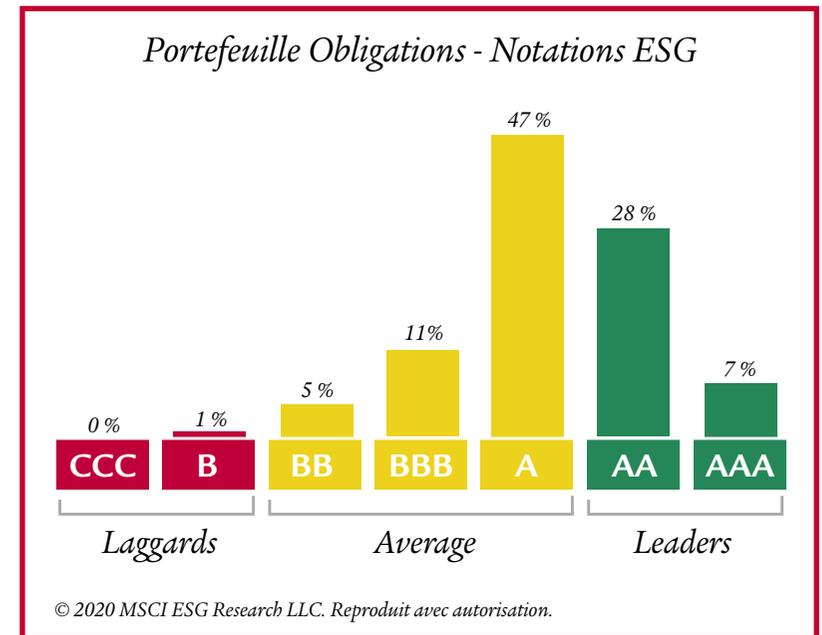
La note globale du portefeuille est « A » ; il s'agit d'un score de bonne qualité.



### Le portefeuille mobilier

La qualité des facteurs « gouvernance » et « social » est proche de la moyenne, alors que celle du facteur « environnement » est légèrement inférieure. En particulier, la contribution positive du facteur « gouvernance », s'explique aussi par la bonne qualité du rating crédit des obligations du portefeuille. En effet, la gouvernance est l'un des critères déjà pris en compte par les agences de notation (Standard & Poor's, Moody's) lors de leur évaluation du risque crédit. La politique de gestion des risques de Swiss Life, notamment la surveillance du risque de crédit et les limites internes associées, ont contribué à la performance ESG. La répartition de la notation montre qu'une très faible proportion du portefeuille (environ 1 %, en baisse par rapport à l'année dernière) correspond à des émetteurs en retard par rapport aux problématiques de développement durable (« laggards »), alors que la très grande majorité a une notation MSCI ESG supérieure ou égale à A (82 %).

• • •





## Le portefeuille mobilier

### *Comparaison avec l'indice de référence (« benchmark »)*

La composante obligataire de l'actif général de Swiss Life France n'est pas gérée en fonction d'un benchmark, mais en recherchant une optimisation du couple rendement – risque sous contrainte d'une protection de l'épargne des assurés, et dans le respect des différentes exigences réglementaires.

Dès lors, comme pour la plupart des investisseurs institutionnels, il ne s'agit pas d'une gestion « benchmarkée » au sens strict du terme, c'est-à-dire d'une politique visant à surperformer le benchmark. Toutefois, une comparaison avec un tel indice de référence est utile pour une meilleure compréhension des résultats.

En termes de comparaison avec le Benchmark, le portefeuille de Swiss Life France apparaît comme légèrement mieux noté.

Cela s'explique par l'exposition quasi nulle aux obligations de la République italienne du portefeuille Swiss Life France, alors que celle-ci représente environ 13 % du benchmark.

En effet, l'Italie est considérée comme un pays qui doit réaliser des progrès (note MSCI ESG : BBB). De même, les obligations du Royaume d'Espagne (note MSCI ESG : BBB) sont très faiblement représentées dans le portefeuille de Swiss Life France, alors qu'elles constituent environ 8 % du benchmark.

En revanche, le portefeuille de Swiss Life France surpondère la France (note A), contribuant à la performance ESG de celui-ci.

Les conclusions sont similaires à celles présentées dans le rapport 2019.

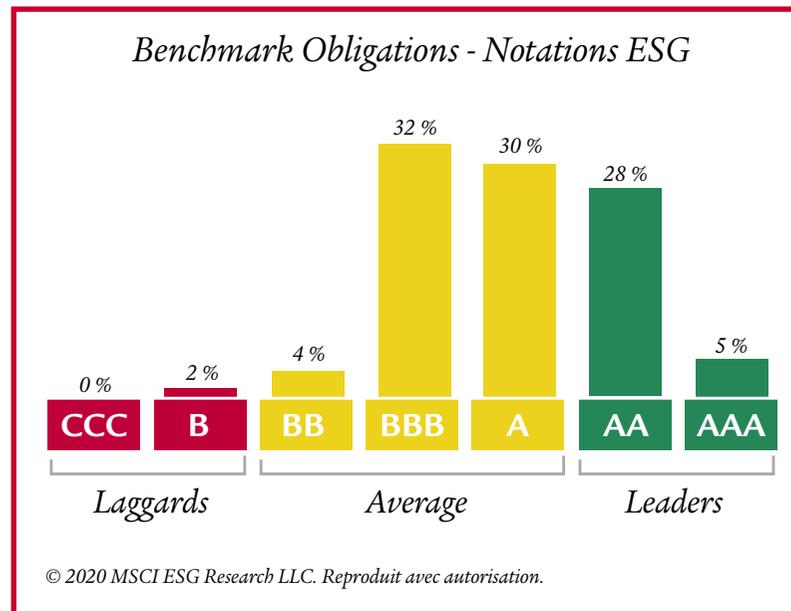
• • •



## Le portefeuille mobilier

Scores ESG pour le benchmark obligataire

MSCI Rating	Score ESG	Score Environnement (Poids 23 %)	Score Social (Poids 37 %)	Score Governance (Poids 45 %)
<b>A</b>	<b>6.3</b>	<b>5.3</b>	<b>6.7</b>	<b>6.3</b>





## Le portefeuille mobilier

### *Focus sur les obligations gouvernementales ou assimilées*

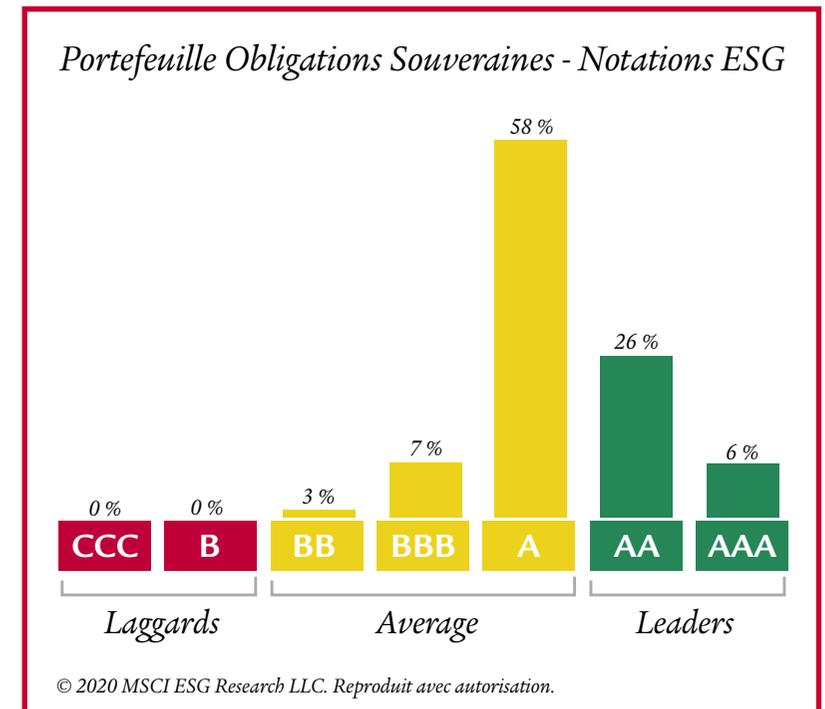
Le périmètre correspond aux obligations d'État et à celles des entreprises publiques détenues à 100 % par un État ou ayant une garantie explicite d'un État. La bonne notation de cette sous-catégorie permet au portefeuille de Swiss Life d'obtenir également une notation élevée. Comme évoqué, elle s'explique par le poids significatif des émissions gouvernementales de plusieurs pays de l'Union européenne, avec une bonne notation MSCI ESG : la France (notée « A », 43 % du sous-portefeuille), la Belgique (notée A, 9 % du sous-portefeuille) et l'Allemagne (notée AA, 13 % du sous-portefeuille).

Pour cette sous-catégorie de titres, comme pour l'ensemble du portefeuille, les composantes « social » et « gouvernance » ont une meilleure notation que la composante « environnement ». Cela s'explique par la composition de cette poche où prédominent les expositions à certains pays de l'Union européenne, caractérisés par une politique sociale plus développée, un respect des principes de l'État de droit et une lutte contre la corruption.

Le poids des émissions gouvernementales des pays dont la notation ESG est médiocre (note CCC ou B) est négligeable.

Les conclusions sont similaires à celles présentées dans le rapport 2019.

MSCI Rating	Score ESG	Score Environnement (Poids 25 %)	Score Social (Poids 27 %)	Score Gouvernance (Poids 48 %)
<b>A</b>	<b>6.4</b>	<b>4.6</b>	<b>7.8</b>	<b>7.0</b>



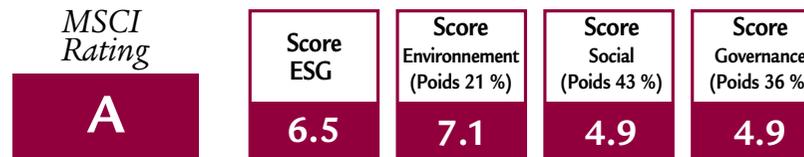


## Le portefeuille mobilier

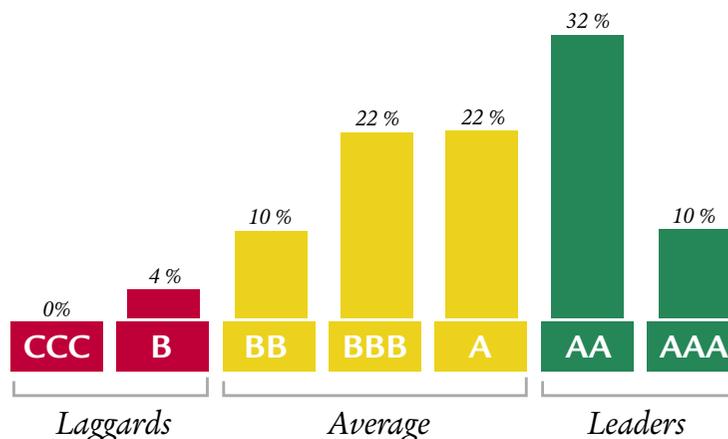
### Focus sur les obligations d'entreprise

Le périmètre couvre l'ensemble des obligations, à l'exception des titres émis par des entreprises détenues à 100 % par un État, ou ayant une garantie explicite d'un État.

Les scores ESG pour le portefeuille d'obligations d'entreprise :



### Portefeuille Obligations Entreprises - Notations ESG



La notation de cette poche est également bonne. La distribution des notes est moins concentrée que celles des obligations souveraines.

Toutefois, 64 % de cette poche correspond à des entreprises bien notées (A ou supérieur). Et moins de 1 % seulement des titres ont une note CCC.



## Le portefeuille mobilier

### Analyse du portefeuille actions de Swiss Life France

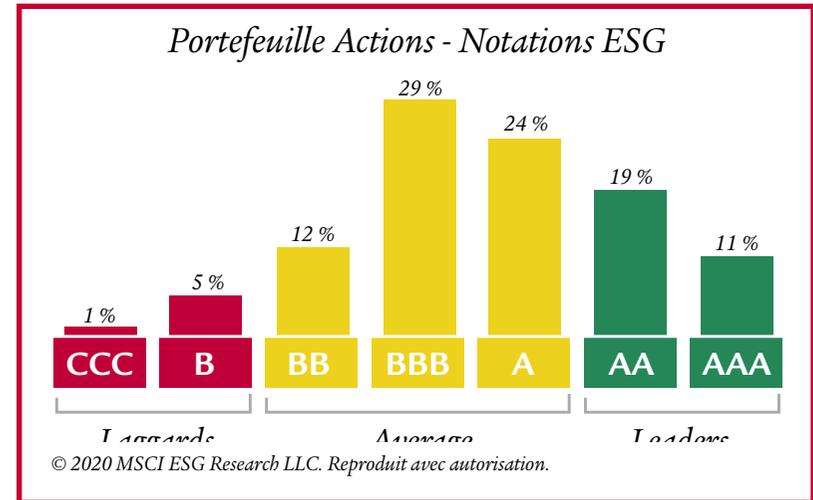
Pour rappel, les actions représentent 8 % (soit 2 183 millions d'euros) du portefeuille d'actifs (fonds euros) de Swiss Life France.

Les analyses présentées dans cette section couvrent 90 % du portefeuille actions. Il a été analysé en transparence : les lignes d'investissement au sein des fonds ont également fait l'objet d'une analyse. Le portefeuille actions est bien noté, et la part de titres notés CCC est faible.

Par ailleurs, le niveau de qualité du portefeuille est quasi identique à celui du benchmark.

### Scores ESG du portefeuille actions de Swiss Life France et de son benchmark au 31 décembre 2020

Swiss Life France	MSCI Rating <b>A</b>	Score ESG <b>6.1</b>	Score Environnement (Poids 20 %) <b>6.5</b>	Score Social (Poids 43 %) <b>5.0</b>	Score Gouvernance (Poids 38 %) <b>4.8</b>
Benchmark	MSCI Rating <b>A</b>	Score ESG <b>6.0</b>	Score Environnement (Poids 19 %) <b>6.4</b>	Score Social (Poids 43 %) <b>4.9</b>	Score Gouvernance (Poids 38 %) <b>4.7</b>





## Les performances en matière de lutte contre le changement climatique

Le sujet des performances des investissements en termes de lutte contre le changement climatique est en plein développement. De nombreuses méthodologies ont émergé au cours des dernières années, avec différents objectifs. Chacune d'elles présente des avantages et des inconvénients, notamment des problèmes de comparabilité. Des questions de pertinence des données et de robustesse des modèles se posent également.

Dans ce contexte, Swiss Life France reste en phase d'analyse, et continue de tester, depuis 2017, différentes approches.

### *Intensité carbone du portefeuille actions*

#### Remarque méthodologique

*Les métriques présentées ici reflètent l'émission de carbone (en tonnes de CO<sub>2</sub>) pour 1 million de dollars de chiffre d'affaires.*

La normalisation par le montant de chiffre d'affaires permet de mesurer l'intensité de l'émission et non pas son volume. Ainsi, elle présente l'avantage d'être indépendante de la taille de l'entreprise. L'exemple théorique ci-dessous illustre la nécessité d'une telle normalisation.

	<i>Entreprise A</i>	<i>Entreprise B</i>
Chiffre d'affaires (en millions de dollars)	20	5
Émissions en tonnes de CO <sub>2</sub> par an	2 000	1 500
Emissions de carbone (en tonnes de CO <sub>2</sub> ) pour 1 million de dollars de chiffre d'affaires	100	300



# Les performances en matière de lutte contre le changement climatique

Utiliser le montant absolu d'émissions (en tonnes de CO<sup>2</sup> par an) nous amènerait à conclure que l'activité de l'entreprise A est plus polluante, alors que l'importance des émissions s'explique par sa taille. Après normalisation, on constate qu'en réalité, c'est l'activité de l'entreprise B qui est plus polluante.

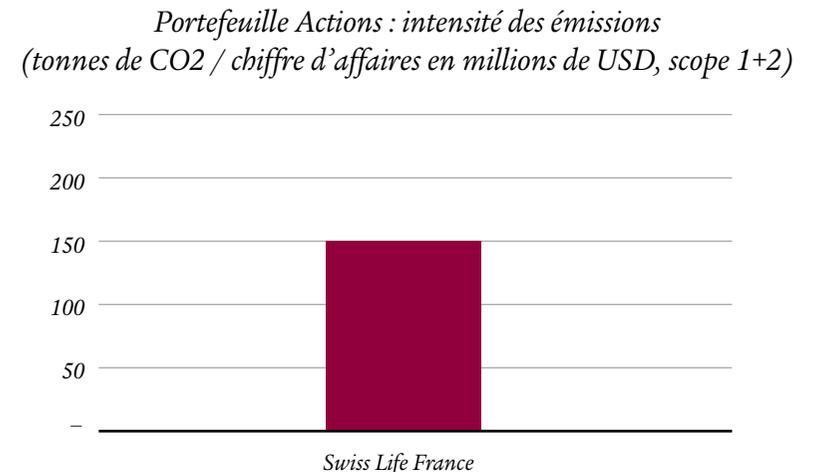
*Exemples d'émissions de CO<sup>2</sup> pour des activités de la vie courante :*

- **400 kg de CO<sup>2</sup> par passager** aller – retour Paris / Athènes en avion, classe économique ;
- **232,7 kg de CO<sup>2</sup> par passager** trajet Paris / Nice, réalisé en voiture par une personne seule ;
- La fabrication d'un ordinateur de 2 kilos : **124 kg de CO<sup>2</sup>** générés, sur les 169 kg émis sur l'ensemble de son cycle de vie.

*Sources : International Civil Aviation Organization, ICAO, SNCF, ADEME.*

## Résultats au 31 décembre 2020

Une mesure d'intensité carbone basée sur la méthodologie du fournisseur MSCI ESG Research. Cette analyse couvre les périmètres dits scope 1 (activité de production) et scope 2 (fournisseurs de premier rang) ; pour la définition des scopes, se référer à la section 2.1.4.



© 2020 MSCI ESG Research LLC. Reproduit avec autorisation.

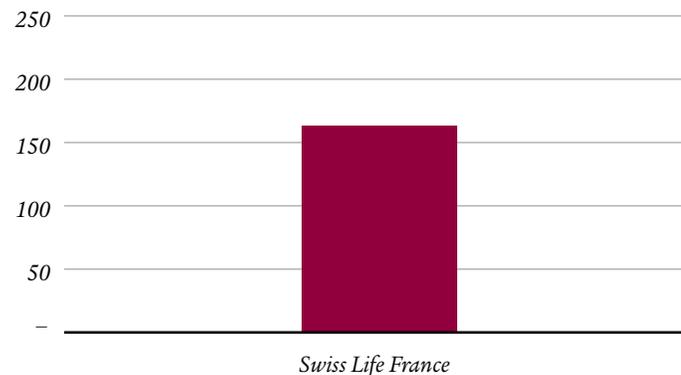
L'intensité carbone du portefeuille actions avoisine les 150 tCO<sub>2</sub>e/chiffre d'affaires en millions de USD, ce qui signifie que le portefeuille est diversifié entre les différents secteurs d'activités, et qu'il est exposé à des activités carbo-intensives et à d'autres secteurs moins intensifs.



## Les performances en matière de lutte contre le changement climatique

### *Intensité carbone du portefeuille obligations d'entreprise*

*Portefeuille Obligations d'Entreprises : intensité des émissions  
(tonnes de CO<sup>2</sup> / chiffre d'affaires en millions de USD, scope 1+2)*



© 2020 MSCI ESG Research LLC. Reproduit avec autorisation.

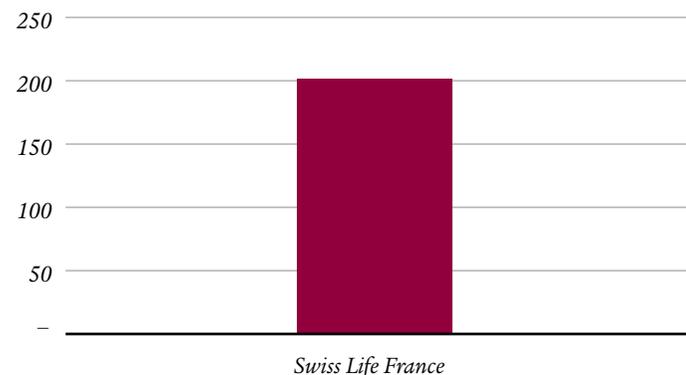
Comme pour le portefeuille actions, cette intensité s'explique notamment par une exposition diversifiée à différents secteurs, dans le cadre de la gestion des risques d'un investisseur institutionnel.



# Les performances en matière de lutte contre le changement climatique

## *Intensité carbone du portefeuille obligations souveraines*

*Portefeuille Obligations souveraines : intensité des émissions (tonnes de CO<sup>2</sup> / chiffre d'affaires en millions de USD, scope 1+2)*



© 2019 MSCI ESG Research LLC. Reproduced by permission

Pour cette analyse des obligations souveraines, la normalisation est réalisée par le niveau de PIB (produit intérieur brut) au lieu du chiffre d'affaires.

Comme évoqué, le portefeuille Swiss Life France bénéficie surtout de la surpondération des obligations de la République française, caractérisée par une exposition carbone modérée (changement d'usage des sols / forêts, nucléaire...).

Toutefois, cette situation est à interpréter avec précaution. De manière générale, le poids des secteurs des services est plus important au sein des économies développées, réduisant ainsi leurs émissions de gaz à effet de serre (GES). Mais ces pays développés sont importateurs nets de produits de consommation (exportés par les pays en développement), ce qui contribue aux émissions globales de GES sans être pris en compte dans le calcul de l'intensité carbone.

Rappelons que ces résultats sont dépendants de la méthodologie choisie et des données utilisées. Le processus de stabilisation des approches scientifiques dans ce domaine n'est pas encore terminé, et les conclusions pourront évoluer à l'avenir.



## Les performances en matière de lutte contre le changement climatique

### *Alignement 2 °C*

L'objectif de cet exercice est de vérifier si le portefeuille d'investissement contribue de manière favorable à l'atteinte de l'objectif de réchauffement climatique global ne dépassant pas 2 °C.

Il s'agit de la thématique la plus sujette à discussions méthodologiques de place au cours des dernières années. En effet, les différentes approches ont des avantages et des inconvénients.

<i>Approches</i>	<i>2° Investing / PACTA</i>	<i>I Care &amp; Consult / SB2A</i>	<i>Carbone4 / Finance / CIA</i>	<i>MSCI Climate Value-at-Risk</i>
<i>Périmètre des investissements examiné</i>	Certains secteurs (utility, automobile, pétrole et gaz), dont l'activité est significative dans la lutte contre le réchauffement climatique	9 secteurs avec une performance carbone pertinente + pétrole et gaz	Tous secteurs	Tous secteurs
<i>Mesuré pour le portefeuille Swiss Life France</i>	Oui	Non	Non	Oui

Par ailleurs, les approches sont toutes dépendantes de la qualité des données et de la pertinence des hypothèses faites. Dès lors, la comparabilité des résultats publiés entre les assureurs reste faible à ce stade.

• • •



## Les performances en matière de lutte contre le changement climatique

### *Résultats de l'étude 2 ° / PACTA*

Swiss Life France a eu recours au modèle PACTA développé par 2 Degrees Investing Initiative, afin d'analyser l'alignement du portefeuille d'investissements avec un scénario 2 °C.

Le modèle PACTA mesure l'alignement du portefeuille avec le scénario 2 °C de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), et se concentre sur les secteurs d'activité qui ont le plus recours aux énergies fossiles : les producteurs d'électricité, le secteur pétrolier et gazier, ainsi que le secteur automobile.

L'étude 2° / PACTA vise à répondre, par exemple, à la question suivante : « Quelle est l'exposition actuelle du portefeuille aux activités économiques affectées par une transition économique bas-carbone ? »

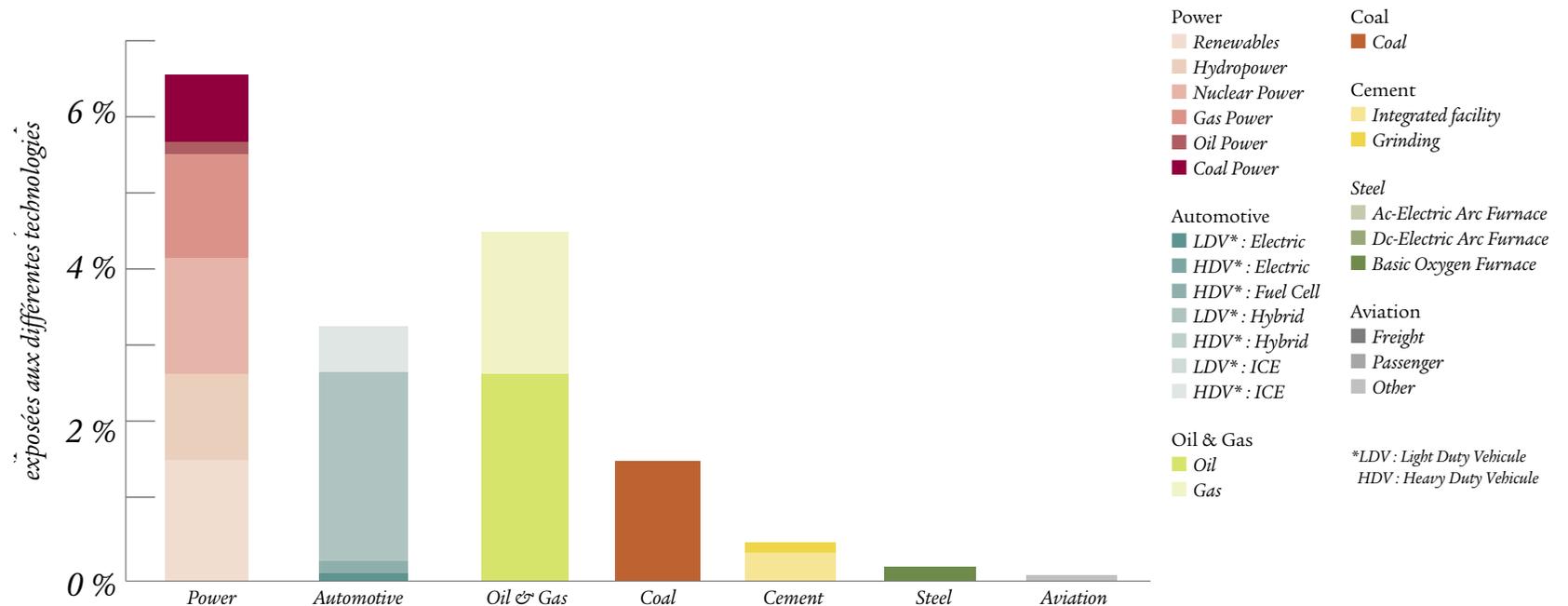
La première partie du rapport fourni par 2 Degrees Investing Initiative résume l'exposition du portefeuille (en pourcentage du portefeuille) aux activités économiques potentiellement touchées par la transition vers une économie bas-carbone et, par extension, aux risques de transition.

• • •



## Les performances en matière de lutte contre le changement climatique

Exposition actuelle du portefeuille d'obligations d'entreprises aux activités à forte et faible intensité carbone, en pourcentage du portefeuille



La méthodologie présente des limites, notamment l'absence de métriques sur les obligations d'État, la focalisation uniquement sur les secteurs de l'énergie, de l'automobile et des combustibles fossiles. Par ailleurs, le calcul est fait en pourcentage de l'exposition (sous ou surperformance par rapport au scénario central de 2 °C).



## Les performances en matière de lutte contre le changement climatique

### *Scénario 2° et potentiel de réchauffement selon la méthodologie MSCI*

La méthodologie développée par MSCI ESG Research est différente de l'approche PACTA/2°. Pour cette métrique de MSCI ESG Research, les scopes 1, 2 et 3 sont considérés (pour la définition des scopes, se référer à la section 2.1.4). En revanche, il n'y a pas d'exclusions sectorielles.

En complément des émissions carbone, la méthodologie estime les revenus « verts » potentiellement générés par les investissements et les technologies de la compagnie.

La métrique « potentiel de réchauffement » développée par MSCI ESG Research permet d'estimer la contribution d'une entreprise au réchauffement climatique. Elle permet une comparaison entre les entreprises, mais aussi d'évaluer si une entreprise est alignée ou non sur un objectif de température, notamment le respect du seuil de 2 °C fixé par l'Accord de Paris.

Le modèle sous-jacent à cette métrique associe la trajectoire de l'intensité des émissions (tCO<sup>2</sup>/mUSD) d'une entreprise à une température future. En effet, l'intensité future des émissions est obtenue en divisant les émissions scope 1 en 2030 par les revenus attendus en 2030. Les revenus de 2030 sont estimés à partir des revenus actuels, et des futurs revenus « verts » liés aux investissements et aux technologies bas-carbone de la compagnie.

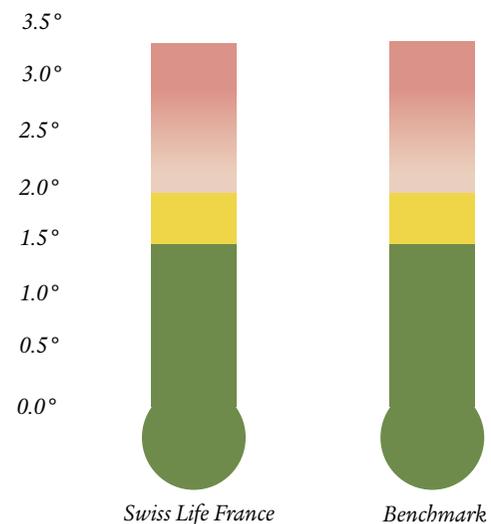
Ainsi, à partir des données obtenues pour chaque entreprise, la température théorique du portefeuille est la température moyenne pondérée par l'exposition de chaque entreprise.

En 2020, le fournisseur MSCI a introduit un changement de méthodologique. Auparavant, le potentiel de réchauffement était basé uniquement sur le scope 1 ; maintenant, il est basé sur les scopes 1, 2 et 3 (cf. définitions), et accompagné de changements méthodologiques. À noter que le simple élargissement du scope ne conduit pas systématiquement à une augmentation du potentiel de réchauffement.



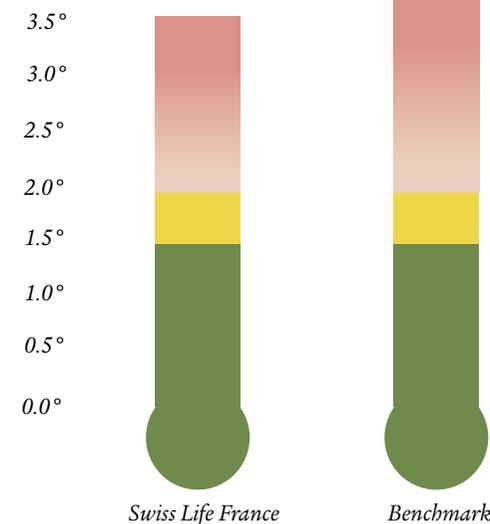
## Les performances en matière de lutte contre le changement climatique

*Alignement 2° du portefeuille actions de SwissLife France et de son benchmark*



© 2020 MSCI ESG Research LLC. Reproduit avec autorisation.

*Alignement 2° du portefeuille obligations d'entreprises de SwissLife France et de son benchmark*



© 2020 MSCI ESG Research LLC. Reproduit avec autorisation.

Les portefeuilles et le benchmark sont très proches, tant pour les actions que pour les obligations d'entreprises.

De manière générale, les résultats relatifs à l'alignement du portefeuille sont dépendants du modèle utilisé. Seuls les ordres de grandeur sont pertinents. Ainsi, ces travaux indiquent que tant le portefeuille que le benchmark contribuent à une trajectoire supérieure à 2°. Toutefois, il s'agit d'une vision statique du portefeuille, avant toute mesure.

Il existe également une métrique pour les obligations souveraines ; cependant, la transposer sur des états est encore abstrait. Des analyses sont effectuées pour juger de la pertinence d'une telle métrique et des variations au cours du temps.



## Les performances en matière de lutte contre le changement climatique

### *Exposition aux risques liés au changement climatique*

Comme pour l'ensemble des assureurs, la valorisation des actifs de Swiss Life France peut dépendre de l'exposition à un risque physique (pertes liées à des événements climatiques extrêmes) et risques de transition (ajustement vers une économie bas-carbone).

#### **Les risques dit « physiques »**

Il s'agit du risque qu'une entreprise dans laquelle le portefeuille est investi, soit affectée défavorablement par le réchauffement climatique, du fait de la localisation géographique de ses activités. À titre d'exemple, il peut s'agir de dommages sur les infrastructures à la suite d'une fréquence et / ou d'une sévérité plus élevée des phénomènes météorologiques, conséquence sur l'évolution du niveau de la mer, le manque d'eau, etc.

#### **Les risques dits de « transition »**

Ils correspondent aux conséquences de la transition énergétique sur le business model des entreprises dans lesquelles le portefeuille est investi. Ces conséquences peuvent avoir comme origine les évolutions réglementaires ou politiques (contrainte sur l'utilisation d'énergies fossiles, taxe carbone, normes antipollution, etc.), des changements technologiques et l'évolution des marchés de biens et services.



## Les performances en matière de lutte contre le changement climatique

En 2020, Swiss Life a conclu un contrat avec MSCI ESG Research, pour acquérir des données sur les risques physiques et les risques de transition.

Toutefois, la méthodologie restant en développement. Les analyses de place sur la part de ces risques (pas encore reflétés dans la valorisation ou la volatilité des marchés) font l'objet d'une attention particulière.

Une autre catégorie de risques auxquels les investisseurs institutionnels pourraient être confrontés sont des risques réputationnels / juridiques. Si la compagnie investit dans des entreprises peu respectueuses de l'environnement, elle s'expose à des pertes financières sur ses investissements, et met en jeu, le cas échéant, sa réputation.

Swiss Life suit donc attentivement le développement méthodologique dans ce domaine.

Dans cette section, chaque ligne d'investissement pour laquelle il est disponible se voit attribuer un score issu du modèle de MSCI ESG Research. Il s'agit d'une mesure de l'exposition de chaque investissement aux risques physiques et de transition.

...

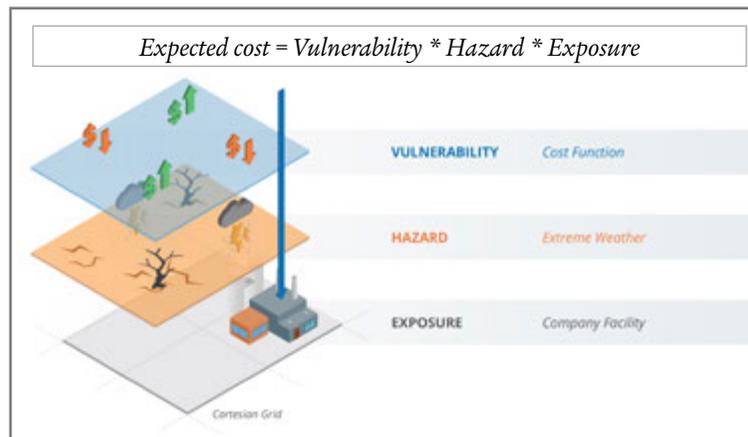


## Les performances en matière de lutte contre le changement climatique

### Risques physiques

Les scénarios de risques climatiques physiques correspondent aux conséquences climatiques possibles résultant de l'augmentation des niveaux d'émissions de gaz à effet de serre et de la charge financière (ou opportunité) qui en découle pour les entreprises et leurs investisseurs.

*Présentation simplifiée du modèle*



© 2020 MSCI ESG Research LLC. Reproduit avec autorisation.

La modélisation du coût lié au risque physique est faite selon la formule :

coût attendu = vulnérabilité **X** amplitude de l'événement climatique **X** exposition

...



## Les performances en matière de lutte contre le changement climatique

### *Exemple illustratif*

- Exposition : usine de production (valeur) en Amérique du Nord
- Vulnérabilité : des chutes de neige très abondantes nécessitent sa fermeture provisoire (difficulté d'accès)
- Amplitude de l'événement climatique : augmentation de la fréquence des épisodes de chutes de neige abondantes.

Par ailleurs, l'évaluation ci-dessous nécessite de fixer le scénario de réchauffement climatique à l'échelle planétaire. Plus ce scénario est extrême, plus l'amplitude des événements climatiques est importante.

Pour les résultats publiés dans cette section, Swiss Life a utilisé un scénario de référence de réchauffement de 2°. Toutefois, ce choix n'a d'incidence qu'au-delà de 2050. En effet, même les scénarios les plus optimistes conduisent à un réchauffement à moyen terme et une hausse du risque physique.

Le modèle utilise une base de données très granulaire qui comporte la localisation des infrastructures et des actifs de chacune des entreprises analysées (environ seize localisations par entreprise).

Deux catégories de risques sont analysées :

- **risques climatiques « graduels »** : ils se manifestent lentement au fil du temps (chaleur ou froid extrême, précipitations extrêmes, chutes de neige extrêmes, vents forts). Cette modélisation est basée sur une extrapolation statistique des données historiques ;
- **risques climatiques « aigus »** : ils se produisent à partir de catastrophes naturelles rares telles que les cyclones tropicaux à des intervalles de temps distincts (montée du niveau de la mer, cyclones). Ces risques sont modélisés à l'aide de modèles climatiques physiques.

• • •



## Les performances en matière de lutte contre le changement climatique

### Risques de transition

Le modèle mesure le coût (ou éventuellement le gain) lié à la transition. Les National Determined Contribution (NDC) de l'Accord de Paris sont considérées comme référence, en intégrant :

- les émissions de référence « statu quo » qui sous-tend le NDC ;
- un engagement à réduire les émissions de gaz à effet de serre d'un certain montant ;
- des détails sur la voie à suivre pour atteindre cet engagement, tels que les politiques spécifiques à mettre en œuvre, les besoins technologiques, les besoins de financement et, dans certains cas, les ventilations sectorielles explicites des réductions d'émissions.

Les montants de réduction des gaz à effet de serre sont alloués ensuite à chaque entreprise en tenant compte de ses émissions et sa taille.

Le coût (ou le gain) de cette transition est ensuite calculé en fonction du prix simulé de la tonne de CO<sup>2</sup> dans le scénario considéré (2° pour la simulation réalisée par Swiss Life).

Une agrégation et une actualisation appropriées sont réalisées.

Comme pour les risques physiques, il n'y a pas de consensus sur le degré de prise en compte de ces risques dans les prix actuels des actifs. Dès lors, Swiss Life utilise ce modèle comme un indicateur d'exposition relative, et non pas comme un indicateur de niveau absolu de variation attendue de la valorisation des actifs.

• • •



# Les performances en matière de lutte contre le changement climatique

*Histogramme de l'exposition des actions et obligations d'entreprises du portefeuille aux risques physiques et de transition*



© 2020 MSCI ESG Research LLC. Reproduit avec autorisation.

Cette répartition est présentée pour un scénario de réchauffement de 2°.

La méthodologie évalue non seulement les risques, mais aussi les opportunités liées au réchauffement climatique. Cela explique pourquoi l'analyse montre que certains actifs sont susceptibles de s'apprécier.

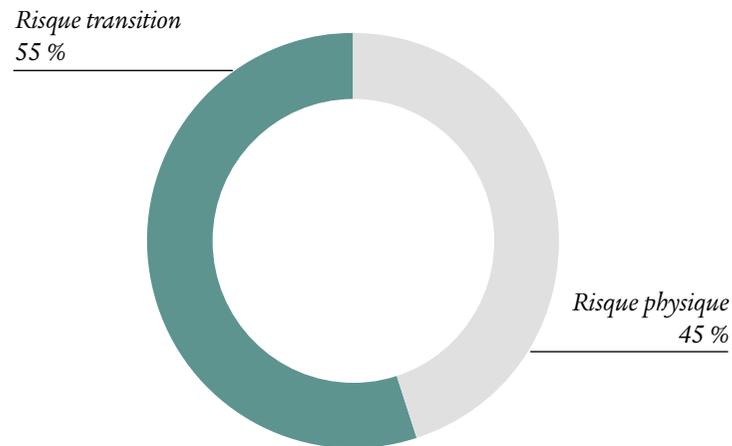
Le périmètre analysé pour les risques physiques et de transition correspond à l'ensemble des actions et des obligations d'entreprises du portefeuille de Swiss Life France. Sur ce périmètre, le taux de couverture est de 77 %.

Sur le portefeuille de Swiss Life France, on constate que ce dernier est exposé aussi bien au risque de transition qu'aux risques physiques.



## Les performances en matière de lutte contre le changement climatique

Répartition des risques au sein du portefeuille  
actions et obligations d'entreprises

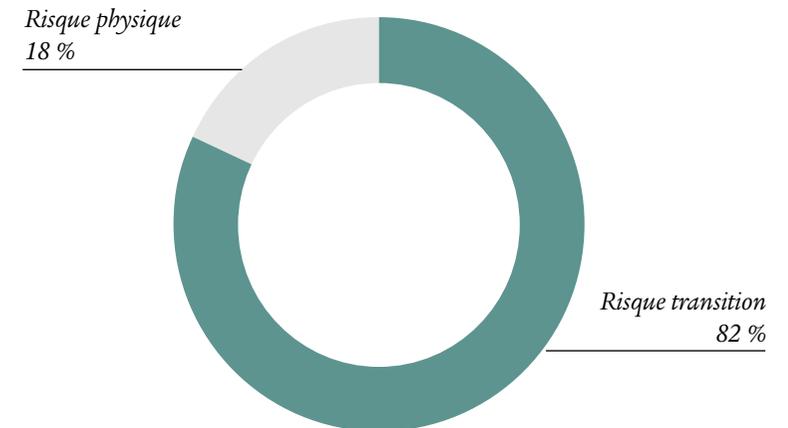


© 2020 MSCI ESG Research LLC. Reproduit avec autorisation

Dorénavant, si on réalise la même analyse sur la quote-part du portefeuille la plus exposée à ces risques, c'est-à-dire 5 % du périmètre étudié, on constate que les risques de transition dominant.



Répartition des risques pour le 5<sup>ème</sup> centile



© 2020 MSCI ESG Research LLC. Reproduit avec autorisation

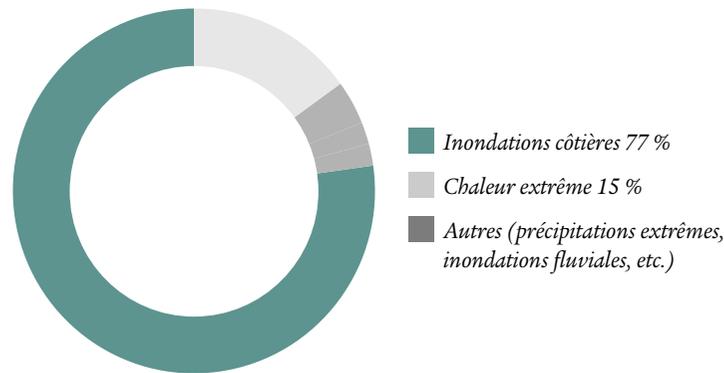
Au sein du 5<sup>e</sup> centile, c'est-à-dire pour les 5 % des investissements les plus exposés, on retrouve des entreprises du secteur pétrolier, de l'énergie, ou encore du ciment. Ces entreprises sont particulièrement exposées à la transition vers une économie bas-carbone.



## Les performances en matière de lutte contre le changement climatique

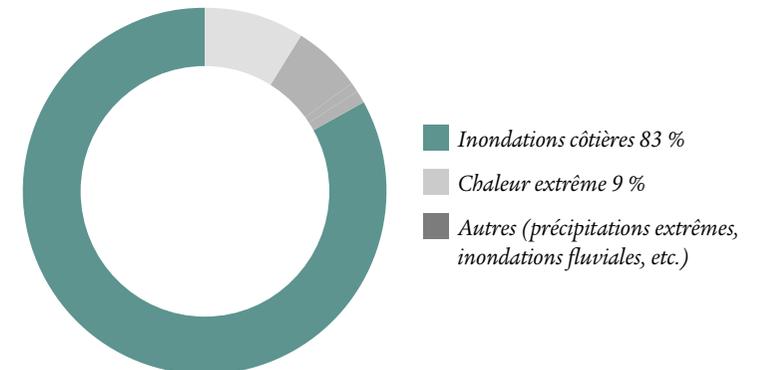
### Focus sur les risques physiques

Répartition des événements climatiques au sein du portefeuille actions et obligations d'entreprises pour le risque physique



© 2020 MSCI ESG Research LLC. Reproduit avec autorisation

Répartition des risques pour le 5<sup>ème</sup> centile



© 2020 MSCI ESG Research LLC. Reproduit avec autorisation

Pour la composante physique, si l'on s'intéresse à l'ensemble du périmètre étudié, les risques d'inondations côtières et, dans une moindre mesure, les risques de chaleur extrême sont les plus significatifs.

Dans les secteurs particulièrement exposés au sein du portefeuille, on retrouve notamment les industries dépendantes de chaînes logistiques complexes (automobile, distribution, industrie minière...). Mais ces secteurs représentent une part très faible du portefeuille.

Si l'on regarde maintenant au sein des 5 % les plus exposés, les résultats sont similaires : les risques d'inondations côtières et, dans une moindre mesure, les risques de chaleur extrême sont les plus significatifs.



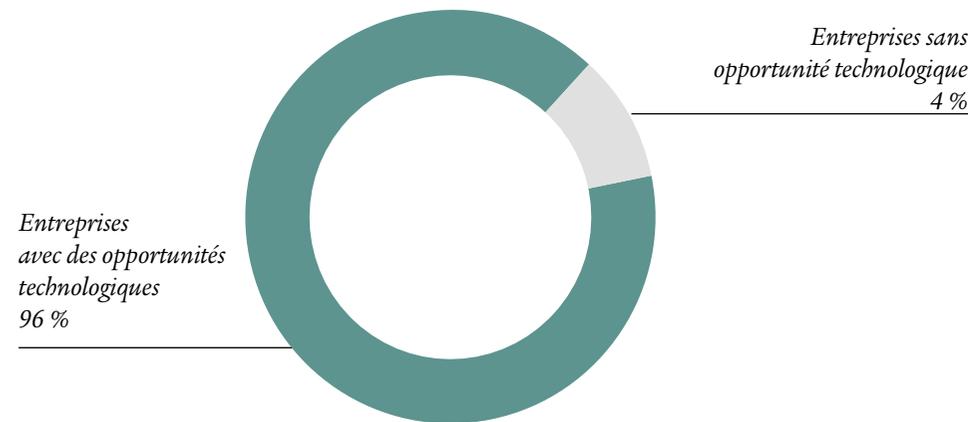
## Les performances en matière de lutte contre le changement climatique

### *Focus sur le risque de transition*

Les risques de transition apparaissent plus matériels, tant pour le portefeuille actions que pour le portefeuille obligations corporate. Cela s'explique en partie par la présence d'entreprises du secteur des « utilities » (exemple : électricité) et du secteur automobile.

Ainsi, en utilisant la méthodologie MSCI, nous constatons que la plupart des entreprises présentes dans les 5 centiles les plus exposés ont néanmoins des opportunités technologiques pour gérer la transition vers une économie bas-carbone.

*Amélioration potentielle au sein  
du 5<sup>ème</sup> centile du risque de transition*





## Les performances en matière de lutte contre le changement climatique

### *Scénarios climatiques et gestion des risques*

La construction de scénarios de stress fait partie des bonnes pratiques. Swiss Life France utilise déjà des scénarios pour les besoins des études ORSA (Own Risk Solvency Assessment de la norme Solvabilité II).

Ces scénarios reflètent des variations défavorables possibles de facteurs financiers (performance actions, niveau des taux d'intérêt, écart de valorisation des obligations – spreads –, performance de l'immobilier) ou assurantiels (niveau de provisionnement, événements pandémiques, événements climatiques tels que les tempêtes et inondations).

Les travaux ORSA démontrent que Swiss Life France résiste à des chocs significatifs. Bien que ceux-ci ne soient pas construits explicitement comme des chocs de type « conséquences du réchauffement climatique et transition énergétique », ils donnent une indication forte quant à la capacité de résistance du portefeuille.

Pour l'instant, la sévérité des scénarios « réchauffement climatique » proposés par les différents groupes de travail est inférieure à la sévérité des stress tests plus génériques utilisés dans l'exercice ORSA.

Par ailleurs, Swiss Life France est en train d'affiner certains scénarios pour mieux appréhender la problématique climatique. L'entreprise suit de près les discussions de place sur les pratiques de stress testing dans le domaine du changement climatique. Et un exercice a été réalisé par l'ACPR sur ce sujet au second semestre 2020. Swiss Life n'y a pas officiellement participé, mais une analyse du risque de transition a été réalisée à partir des données de l'exercice. La conclusion de l'analyse est similaire à celle évoquée précédemment : la sévérité des scénarios « réchauffement climatique » est inférieure à la sévérité des stress tests plus génériques. D'autres exercices de stress testing sont attendus.



## Le portefeuille immobilier

### *Couverture de la gestion ESG ex ante*

Les évaluations ESG des actifs en portefeuille devraient couvrir, à terme, la totalité des fonds de biens détenus en propre par Swiss Life France, à l'exception des actifs en cours de construction.

### *Couverture de l'évaluation ex post*

La méthodologie d'évaluation ESG des actifs immobiliers est présentée dans la section « 5.3 Les critères et données utilisés pour les actifs immobiliers ».

### *Immeubles détenus en propre ou via des fonds dédiés*

L'année 2018 fut le point de départ de l'analyse des éléments ESG des immeubles détenus en direct. Cette analyse s'est poursuivie en 2019 et 2020, et nous présentons ici les derniers résultats au 31 décembre 2020.

À noter qu'un plan ambitieux de transformation du portefeuille immobilier au niveau de Swiss Life Groupe a été lancé fin 2021. L'objectif visé est une réduction sur le portefeuille détenu en direct de 20 % par rapport à 2019 de l'intensité des émissions CO2 d'ici à 2030. La déclinaison de ce plan au niveau de Swiss Life France fera l'objet d'une présentation plus détaillée dans le rapport de l'année prochaine.



## Le portefeuille immobilier

Le périmètre analysé comprend 64 immeubles qui sont à dominante bureaux, résidentiels et commerces, et qui représentent 72 % du portefeuille investi en immobilier. Les principales composantes du portefeuille sont :

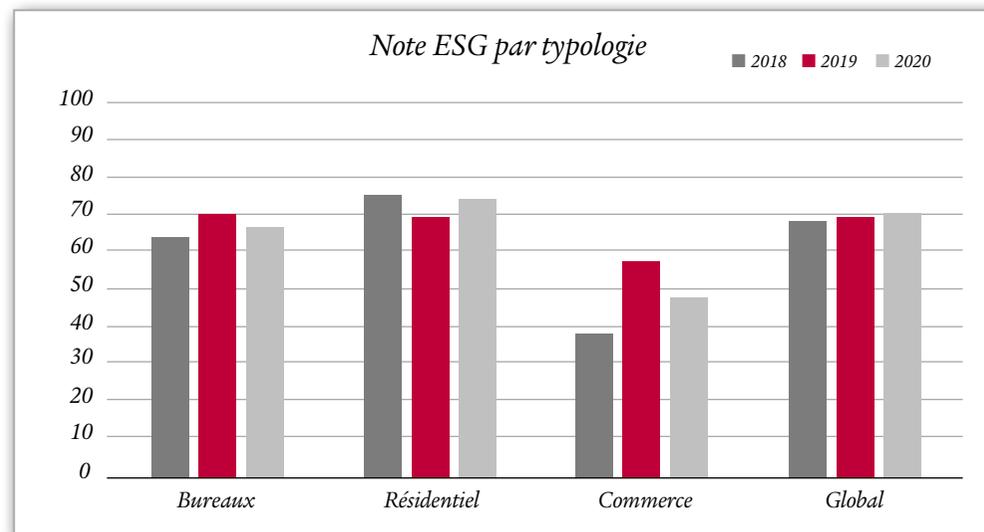
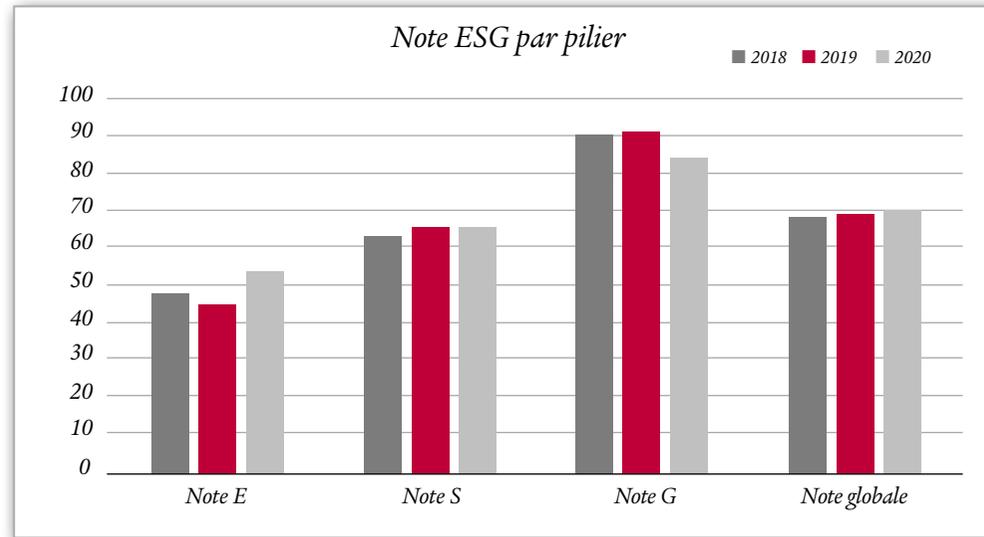
- Prestigimmo (FIA : fonds d'investissement alternatif) avec 27 immeubles à dominante résidentiels et commerces ;
- ATIM (FIA) avec 15 immeubles à dominante bureaux et commerces ;
- SwissLife Assurance et Patrimoine (mandat) avec 18 immeubles à dominante bureaux et résidentiels ;
- SwissLife Prévoyance de Biens (mandat) avec 4 immeubles à dominante bureaux et résidentiel.

Swiss Life est propriétaire d'un patrimoine immobilier qui, de par sa stratégie d'investissement long terme, présente une rotation plutôt lente, et qui se compose essentiellement de bâtiments de type haussmannien dont l'amélioration de la performance énergétique est limitée, tout du moins sans réaliser une restructuration lourde. Compte tenu de ces caractéristiques, la comparaison avec certains benchmarks fournit une information qui n'est pas pertinente pour construire un plan d'action. Dès lors, l'analyse se focalise sur la comparaison de l'évolution d'une année à l'autre. L'amélioration de la performance du portefeuille s'appuie notamment sur la politique de sélection ESG des acquisitions.

Au 31 décembre 2020, nous avons analysé l'intégralité des immeubles en portefeuille, à l'exception des actifs en cours de construction. La note ESG moyenne du portefeuille s'affiche à 70/100, en légère hausse par rapport au 31 décembre 2019 (69/100) et au 31 décembre 2018 (68/100). Les notes ESG supérieures à 60/100 représentent 78 % du patrimoine en nombre d'immeubles, et 80 % du patrimoine en surfaces au 31 décembre 2020. Ces mêmes ratios s'affichent à 80 % et 93 % pour l'immobilier de bureaux, et à 87 % et 78 % pour l'immobilier résidentiel. Pour ce qui est de l'analyse énergie, eau & carbone, 94 % du patrimoine est couvert au 31 décembre 2020.



## Le portefeuille immobilier





## Le portefeuille immobilier

### *La part certifiée des actifs immobiliers détenus en propres*

À la date de publication de ce rapport, la notion de part verte pour les actifs immobiliers n'est pas encore définie.

Au 31 décembre 2020, 16 % des actifs immobiliers détenus par Swiss Life France ont un label environnemental HQE (*a minima* niveau bon) ou BREEAM (*a minima* niveau good).

### *Les performances en matière de lutte contre le changement climatique*

Afin d'améliorer en permanence sa performance sur le plan environnemental, social et de gouvernance, l'ensemble du patrimoine immobilier détenu en propre par Swiss Life France et géré par Swiss Life Asset Managers fait l'objet, depuis 2019, d'une évaluation annuelle systématique.

Elle permet d'identifier les axes de progrès, de définir actif par actif un plan d'action réaliste, et de mieux correspondre aux attentes de son environnement, en particulier de ses locataires.

Cette évaluation s'appuie également sur une cartographie des risques climatiques entreprise début 2019.

Swiss Life Asset Managers, pour le compte de Swiss Life France, s'est engagée dans des démarches de certification pour l'exploitation ou la rénovation d'une dizaine d'immeubles tertiaires, et recherche, lorsqu'elle acquiert un immeuble neuf, une performance ISR attestée par un label (principalement HQE : haute qualité environnementale) ou BREEAM (Building Research Establishment Environmental Assessment Method).

Fin 2020, sept immeubles ont obtenu des labels HQE et / ou BREAM, et six projets de certification sont en cours pour une réalisation courant 2021.

### *Cartographie des risques climat*

Le nouvel outil d'évaluation des biens immobiliers mis en place depuis 2019 inclut un critère sur la cartographie des risques climat des biens immobiliers. Ainsi, à partir de 2020, il sera possible de consolider de l'information à ce sujet.



## Le portefeuille infrastructure

### *Part verte de la part infrastructure (equity et loans)*

En 2020, Swiss Life France a de nouveau cherché à mesurer la part verte de ses investissements en infrastructure : 100 % des actifs infrastructures (actions et prêts) ont été analysés, soit un total de 844 millions d'euros.

La définition retenue pour qualifier la part verte des infrastructures est la suivante :

**infrastructure transport bas-carbone (réseaux ferroviaires et autres systèmes de transport collectifs, ports et canaux fluviaux, autres infrastructures transport bas carbone)**  
**+**  
**infrastructures dans l'énergie renouvelable (solaire, éolien, autres)**

Pour l'exercice à fin 2020, les investissements verts restent stables. Ainsi, au 31 décembre 2020, la part verte des infrastructures s'établit à 42 %.

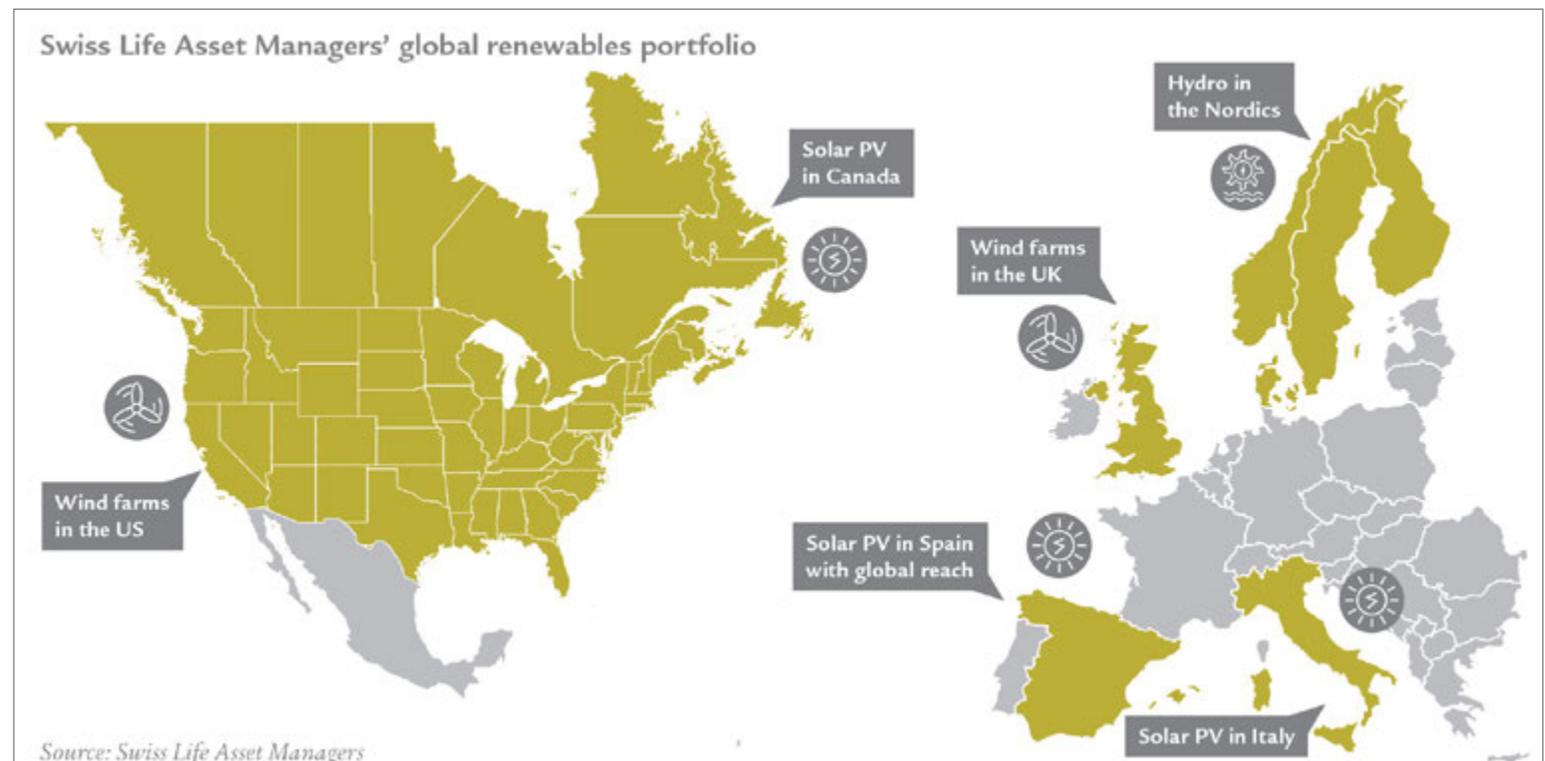
Au sein des investissements infrastructures verts, 71 % des actifs verts sont énergétiques (solaire, éolien et autres sources d'énergies renouvelables), 12 % des actifs concernent la gestion de l'eau et des déchets, et 18 % sont en lien avec les transports bas-carbone.

• • •



## Le portefeuille infrastructure

Afin d'illustrer les résultats ci-dessus, voici quelques exemples d'investissements réalisés par Swiss Life Asset Managers, dans lesquels Swiss Life France est impliquée :



Comme le montre la carte, les investissements sont diversifiés aussi bien géographiquement que technologiquement.



## Le vote et l'engagement

Les actifs actions de Swiss Life France étant gérés dans leur totalité par Swiss Life Asset Managers France, les politiques de vote en application sont celles de la société de gestion (*cf. la section 4.4. Démarche auprès des émetteurs pour plus d'information sur la démarche d'engagement actionnarial*).

Swiss Life Asset Managers France exerce ses droits de vote pour toutes les résolutions relatives à l'investissement responsable. S'agissant des autres résolutions, Swiss Life Asset Managers France exerce ses droits de vote lorsque les conditions suivantes sont remplies simultanément :

- le capital de l'émetteur détenu par le fonds représente plus de 2 % de l'actif de l'OPC à la date où le vote doit être exprimé ;
- le capital de l'émetteur détenu par le fonds représente plus de 0,5 % du capital flottant de cet émetteur (capital flottant : ensemble des actions susceptibles d'être échangées en bourse) ;
- l'émetteur est une société européenne.

En application de cette politique, en 2020 Swiss Life a voté à 62 assemblées générales sur les 68 assemblées répondant aux critères définis par SwissLife Asset Managers France, soit un pourcentage de 91 % de participation.

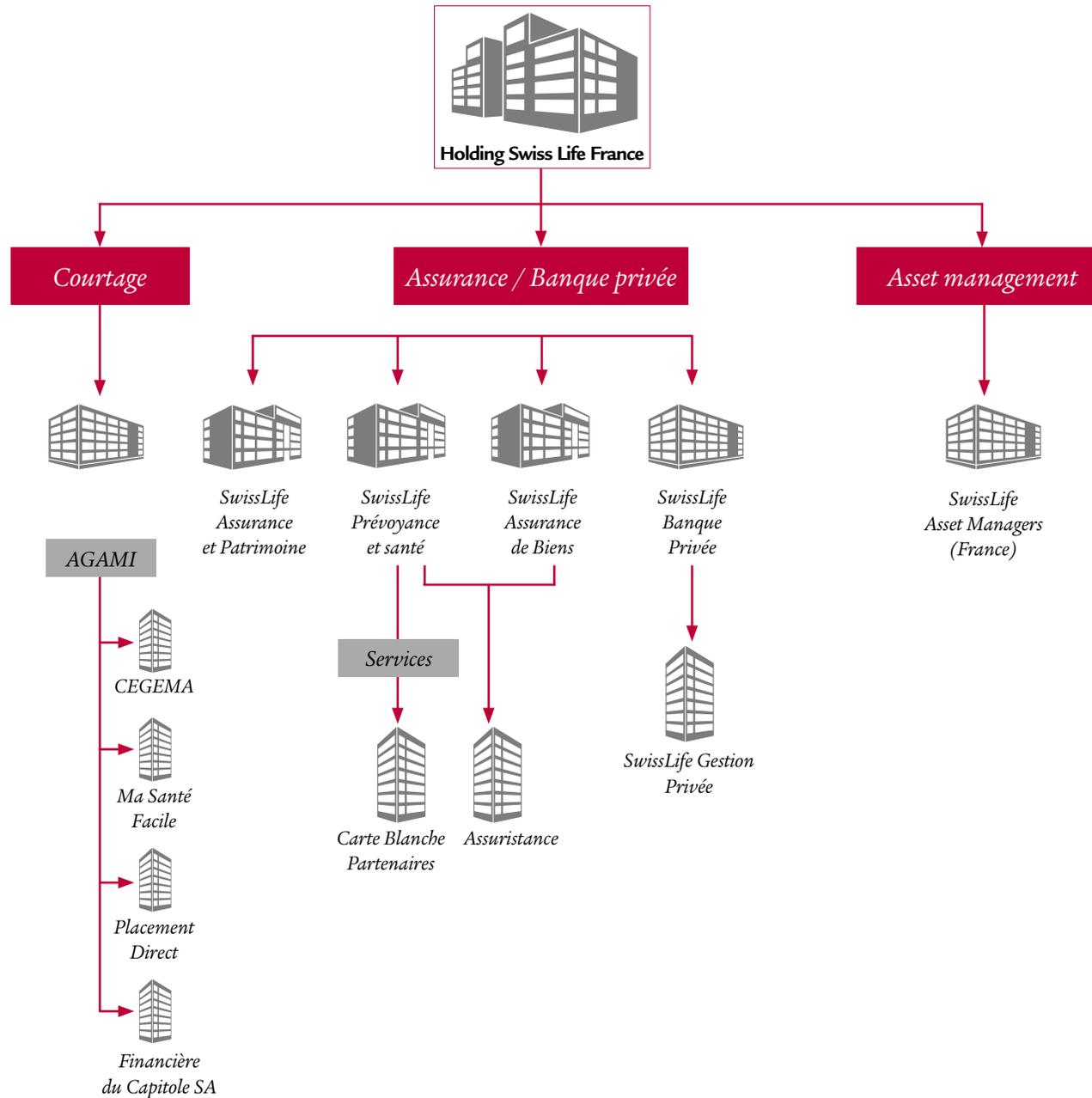
Pour 6 % des résolutions, votées, Swiss Life a voté contre les recommandations du management des sociétés concernées.

Ces votes « négatifs » concernaient les sujets :

- liés à la rémunération pour 43 %
- liés aux nominations pour 19 %
- liés à la marche courante pour 22 %,
- liés au capital pour 13 %,
- liés à l'environnement pour 3 %.



## Annexe





*Nous permettons à chacun  
de vivre selon ses propres choix.*